



Rapport annuel 2022

Actions & perspectives

Congrès de la FNSEA 2023 - ANGERS

01

Économie et
développement durable
P. 05

02

Vie des entreprises
P. 19

03

Structures et territoires
P. 29

04

Affaires sociales
P. 39

05

Vie du réseau
P. 49

06

Communication
P. 63

Si je dois retenir deux mots pour caractériser l'année 2022, je choisis combativité et mobilisation. Ces deux valeurs sont historiquement au cœur de l'engagement syndical de la FNSEA mais elles ont retenti avec une intensité toute particulière à chaque minute de l'année qui vient de s'écouler. Une pandémie mondiale, une guerre sur le sol européen, un climat aux effets dévastateurs... mais aussi des élections présidentielles et législatives françaises qui ont redistribué les cartes, une accélération des décisions européennes qui ont souvent bousculé nos trajectoires... Cette conjonction inédite de facteurs déstabilisants a poussé à leur paroxysme les capacités d'adaptation de l'agriculture française et intimidé à la FNSEA l'ordre d'être sur tous les fronts pour garder le cap de la souveraineté alimentaire et énergétique, de la compétitivité de l'agriculture française et de la participation à la lutte contre le changement climatique.

Dans cet environnement instable, la FNSEA peut se féliciter d'avoir su rester en cohésion et conquérante. Loin de céder à la tentation du repli, nous avons, ensemble, préféré l'action et nous avons pu tout à la fois gérer l'urgence et poursuivre les grands mouvements engagés les années précédentes. Et les résultats sont là.

Pour faire face à la hausse inédite des charges liées au conflit russo-ukrainien, notre mobilisation a permis d'obtenir les mesures nécessaires pour la poursuite de l'activité agricole en ciblant les aides aux trésoreries.

Nous avons accompagné les filières les plus en difficulté, pour éviter le cycle infernal des délocalisations, décapitalisations et impasses, qui hypothèquent à moyen terme notre capacité à produire en France.

Nous avons défendu l'accès aux moyens de production indispensables pour atteindre l'objectif de souveraineté alimentaire et énergétique pour gagner en compétitivité, pour stopper des distorsions de concurrence intra-européennes et pour imposer des clauses miroir de plus en plus indispensables dans les accords commerciaux.

Nous avons, et c'est une vraie révolution après 10 ans de déflation, obtenu grâce aux lois EGAlim qui permettent la construction du prix en marche avant une hausse de 3,5 % des prix à l'issue des négociations commerciales. C'était indispensable, pour pouvoir assurer nos propres transitions agro-écologiques, et pour développer nos actions en faveur de la lutte contre le changement climatique et la neutralité carbone.



Christiane Lambert
Présidente de la FNSEA

Et face au changement climatique qui s'est traduit en 2022 par une sécheresse exceptionnelle, nous avons réussi à obtenir un nouveau modèle de gestion des risques mêlant assurance et solidarité nationale !

Nous avons connu des avancées majeures sur les aspects sociaux de notre activité, avec les victoires tant attendues sur le calcul des retraites, les cotisations maternité et maladie et le remplacement pour congés.

Au moment où s'achève mon second mandat à la présidence de la FNSEA, dans des temps d'incertitudes et de profondes mutations, c'est avec beaucoup de fierté que je constate que la FNSEA peut s'appuyer sur la force et la mobilisation de son réseau. Preuve que le chantier de rénovation syndicale @ RéseauFNSEA2025 engagé en 2020 porte ses premiers fruits.

C'est grâce à cette dynamique que la FNSEA continue à s'imposer comme l'organisation incontournable pour porter les réformes d'ampleur au bénéfice de toutes les agricultrices et de tous les agriculteurs. Et c'est sur cette lancée que nous devons aborder, dans nos combats en France comme en Europe, les échéances nombreuses qui sont devant nous. Ces réussites collectives et ces convictions partagées, nous devons les transmettre aux nouvelles générations d'agricultrices et d'agriculteurs, dans un esprit d'ouverture, pour cultiver et faire fructifier le goût d'entreprendre en agriculture !

Soyons fiers de la FNSEA, de notre réseau, de l'agriculture de progrès et d'innovation que nous représentons !

Continuons le combat !





01 Économie & développement

Face à la flambée historique
des coûts de production, la
FNSEA mobilisée pour maintenir
la valeur de l'alimentation
P. 06

Notre mobilisation pour un
PSN réaliste et le plus
pragmatique possible
P. 08

La FNSEA engagée dans
l'accompagnement de la
transition agroécologique
de la ferme France
P. 10

Union européenne : l'Agriculture
au centre du Pacte vert et des
enjeux stratégiques européens
P. 12

Changement climatique :
la FNSEA mobilisée sur
l'adaptation, l'atténuation
et le développement des EnR
P. 14

En bref
P. 16

Face à la flambée historique des coûts de production, la FNSEA mobilisée pour maintenir la valeur de l'alimentation



Pour les producteurs agricoles, l'année 2022 a été marquée par une flambée historique de leurs coûts de production : +18,2 % du total des charges en novembre 2022 sur 1 an (Insee). Une succession de chocs a nourri cette forte inflation, qui a atteint +12,1 % sur l'alimentation en décembre 2022 (Insee) : la reprise économique mondiale post-Covid, les aléas climatiques, le tout renforcé par les conséquences de la guerre en Ukraine. Pour y faire face, et sous l'impulsion de la FNSEA, le Gouvernement a déployé un plan de résilience avec, notamment, la mobilisation de 490 millions d'euros pour accompagner les filières animales et compenser le coût de l'alimentation animale.

La mise en œuvre des lois EGAlim 1 et 2 est au cœur de l'enjeu de la rémunération des producteurs. La FNSEA s'est fortement mobilisée en comités de suivi des relations commerciales en 2022, année marquée par des renégociations permanentes avec les distributeurs, pour répercuter les hausses de charges. Les MDD et les premiers prix sont les catégories de produits alimentaires les plus plébiscitées dans ce contexte inflationniste, alors que les produits bio chutent en GMS : en offre (-10%), en CA (-3,5%) et en volume (-8,5) (FranceAgriMer, IRI).

LA FNSEA demande le respect d'EGAlim en filière biologique

Après une année 2021 qui a marqué un 1^{er} coup d'arrêt dans la croissance de la filière bio, la tendance s'est aggravée en 2022 pour tous les secteurs (recul de 4,5 % des ventes en GMS en cumul annuel à mi-octobre 2022). L'une des solutions à la crise régulièrement mises en avant par la FNSEA est l'utilisation des outils issus de la loi EGAlim par les acteurs de la filière bio. Les interprofessions doivent constituer des indicateurs de coût de production et de marché spécifiques au bio pour construire des prix rémunérateurs et connectés aux marchés. La contractualisation et la non-négociabilité de la matière première agricole sont donc des outils tout aussi pertinents pour la bio. En outre, la FNSEA demande fermement des engagements à toutes les formes de distribution pour réduire les marges sur les produits issus de l'agriculture biologique. Pour finir, la FNSEA demande des moyens supplémentaires pour atteindre l'objectif de 20 % d'alimentation bio dans la restauration collective, contre environ 4 % actuellement. La FNSEA est proactive pour identifier des solutions à la crise que traverse la filière, et demande un développement de l'AB en adéquation avec le marché.

Ces constats mettent en lumière le besoin de conserver les équilibres législatifs trouvés lors du précédent quinquennat, en particulier : le relèvement du SRP (seuil de revente à perte), l'encadrement des promotions en volume et en valeur, la construction du prix en marche avant via la contractualisation basée sur des indicateurs de coût de production et de marché et la non-négociabilité de la matière première agricole.

Un autre levier est primordial pour valoriser la production : l'étiquetage de l'origine. La FNSEA soutient un ensemble

de mesures pour valoriser la qualité des productions françaises.

C'est un gage de diversité de débouchés pour les producteurs français, avec une visibilité renforcée sur le marché de la restauration collective (RC), qui fait face depuis plusieurs mois à des difficultés importantes (crise sanitaire, exigences réglementaires, inflation multiple). La FNSEA est mobilisée depuis plus d'un an aux côtés des autres maillons, avec qui elle porte des actions collectives en vue de revaloriser le prix du repas.

ACTIONS FNSEA ET ACQUIS

Avec la loi EGalim 2, les négociations commerciales se sont clôturées au 1^{er} mars 2022 avec des hausses de tarifs (+ 3,5 %), ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 8 ans. La matière première agricole est donc mise à l'abri dans ces négociations « aval ». Cependant, EGalim n'a pas été conçue pour faire face à de tels niveaux d'inflation, notamment de l'énergie. A ce titre, des aides spécifiques ont été obtenues pour aider les producteurs à y faire face.

S'agissant de l'étiquetage de l'origine en RHF, après avoir obtenu en 2002 l'obligation de l'indication de l'origine des viandes bovines en RHF, la FNSEA et ses AS ont obtenu le 27 janvier 2022 son extension aux viandes de porc, de volailles et d'agneau. La FNSEA a également obtenu la publication de deux décrets essentiels : l'étiquetage de l'origine du miel et celui de la provenance des vins sur la carte des bars et restaurants.

Aussi, plusieurs actions collectives ont été menées en 2022 avec la filière RC, avec pour objectif d'alerter sur sa situation économique et de rappeler le besoin urgent de la soutenir par une dotation ambitieuse afin qu'elle puisse faire face à l'inflation et répondre aux objectifs d'EGalim.

Perspectives

En 2022, la FNSEA et l'ensemble des fournisseurs de la grande distribution ont obtenu la réouverture des négociations commerciales après le 1^{er} mars pour prendre en compte l'impact de la guerre en Ukraine sur les coûts de production des agriculteurs et des entreprises à qui ils livrent leurs produits.

Le rapport de l'Inspection générale des finances de décembre 2022 montre un réel mouvement en matière de revenu agricole : + 12 % pour le maillon production. Mais les - 16% enregistrés par les industriels, démontrent que le processus doit encore gagner en maturité.

C'est bien l'enjeu de la Proposition de Loi du Député Frédéric Descrozaille qui vise à pérenniser le SRP +10 % et l'encadrement des promotions et aussi à protéger l'ensemble des fournisseurs de la grande distribution dans la filière alimentaire.

“

Grâce à EGalim 2, les négociations commerciales 2022 s'achèvent avec des hausses de tarifs (+ 3,5 %), ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 8 ans !

”

Notre mobilisation pour un PSN réaliste et le plus pragmatique possible



En décembre 2021, après plusieurs années de négociation avec la FNSEA, le ministère de l'agriculture envoyait son projet de Plan stratégique national à la Commission européenne. En retour, cette dernière a adressé une lettre d'observation, qui a conduit à un renforcement de la conditionnalité et des aides à l'agriculture biologique dans les écorégimes. Validé définitivement le 31 août 2022, le PSN est en train d'être traduit dans les textes règlementaires français. La FNSEA a continué de défendre l'intérêt des agriculteurs, afin que la nouvelle PAC entre en œuvre correctement le 1^{er} janvier 2023, et que les paiements arrivent sur les comptes des agriculteurs en octobre 2023 sans faute. La guerre en Ukraine et les problèmes d'approvisionnement ont conduit à la demande d'une dérogation sur l'application de la conditionnalité pour favoriser la production agricole. Cette dérogation a été obtenue en juillet 2022.

Enfin, en raison des retards au niveau de l'adoption des textes, la FNSEA a été précurseur pour communiquer le plus tôt possible à la fois aux FDSEA et aux adhérents afin que ces derniers soient le plus à même de réaliser leur assolement 2023 en respectant les nouveaux critères de la PAC.

UN TRAVAIL EN COMMUN INDISPENSABLE POUR DÉFENDRE L'INTÉRÊT DES AGRICULTEURS

Conditionnalité : pour la BCAE 7 (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales), la FNSEA a œuvré pour éviter une rotation à la parcelle chaque année et pour obtenir des dérogations, comme en Alsace ou pour le maïs semence. Pour la BCAE 8 concernant le pourcentage minimum d'infrastructures agroécologiques, la FNSEA a obtenu une revalorisation des haies et une limitation de la superficie agricole à laisser non-productive.

UNE ACTION DÉTERMINANTE POUR LES ÉCORÉGIMES

Les modalités finales pour l'écorégime devraient permettre à la quasi-totalité des agriculteurs d'y avoir accès. De nombreuses avancées techniques ont été obtenues comme l'absence de contraintes si une des surfaces (terre arable, prairie permanente ou culture pérenne) est inférieure à 5 % de la SAU de l'exploitation, ou bien la prise en compte des prairies permanentes dans la diversification des terres arables comme une reconnaissance des atouts de la polyculture élevage. Pour la voie Certification, la FNSEA a œuvré aux côtés de l'AGPB et l'AGPM, en faveur d'un dispositif de certification « CE+ » juste et accessible à un maximum de producteurs, avec la création d'un tout nouveau cahier des charges, dont nos organisations ont la charge. Validé par le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, il reconnaît les contributions quotidiennes des producteurs pour l'environnement (Adivalor, agriculture de précision).

Sous l'impulsion de la FNSEA, les exploitations déjà certifiées Haute Valeur Environnementale (y compris les renouvellements) sur le cahier des charges actuel en 2022 pourront obtenir l'écorégime pour la campagne 2023.

La FNSEA et l'ensemble de son réseau de FD / FRSEA et d'Associations Spécialisées se sont mobilisés pour fournir les informations les plus pertinentes aux agriculteurs de façon à leur permettre de réaliser les emblavements avec une connaissance la plus fine possible des règles de la PAC à ce stade. Ces outils de communication ont pris des formes variées : simulateur, calculette, livret pédagogique, webinaires, et des informations détaillées aux animateurs des FDSEA.

“ Mobilisation de la FNSEA pour que la nouvelle PAC entre en vigueur correctement le 1^{er} janvier 2023 et que les paiements arrivent sur les comptes des agriculteurs en octobre 2023 sans faute. ”

Perspectives

L'application de la réforme de la PAC restera un sujet prioritaire en 2023, avec une première année de mise en œuvre qui ne devra pas pénaliser les agriculteurs pour des points liés au retard d'information.

La FNSEA poursuit sa mobilisation auprès du Gouvernement afin de faire évoluer les mesures qui restent problématiques (certains items de HVE, les modalités de couverture des inter-rangs, l'inclusion des formes sociétares dans les bénéficiaires de la PAC) et qui risqueraient d'exclure des exploitations ou des filières de ces subventions.

La FNSEA restera attentive à accompagner les agriculteurs et à exiger un versement des acomptes en octobre 2023.



La FNSEA engagée dans l'accompagnement de la transition agroécologique de la ferme France



Réussir la transition agroécologique implique, pour la FNSEA, de concilier production agricole, lutte contre le changement climatique et préservation de l'environnement. Relever ce défi nécessite des marchés et une rémunération à la hauteur des engagements des producteurs, un renforcement de la recherche-innovation, des formations et des conseils adaptés, une réglementation pragmatique et sécurisante cela nécessite également des aides à l'investissement et à la prise de risque, et une reconnaissance des efforts des agriculteurs par une communication positive.

La mobilisation de la FNSEA a notamment permis, en 2022, dans le cadre de France 2030, d'obtenir 90 M€ supplémentaires sur 5 ans sur la ligne « Innover pour réussir la transition agroécologique » et 25 M€ sur 2 ans sur de « l'innovation technologique liée aux agroéquipements ». Elle a aussi contribué à orienter les excédents de collecte du CASDAR 2022 sur des projets innovants et leur déploiement.

En matière de réglementation environnementale, la FNSEA a négocié différentes avancées. Ainsi, concernant la fertilisation et l'élevage, les futurs textes d'application de la directive nitrates redonnent des délais, notamment aux éleveurs pour se déclarer. Ils réouvrent des fenêtres pour les épandages, permettent des adaptations aux obligations de couverts d'interculture et encadrent mieux la classification en zones d'actions renforcées. En outre, une expérimentation Innov'N est enfin lancée. Concernant l'utilisation de produits phytosanitaires, l'identification de solutions alternatives se poursuit dans le cadre du Contrat de Solutions et des programmes de recherche qui ont été renforcés ou lancés, pour limiter les impasses. Les pratiques à proximité de riverains ont été sécurisées par la validation de chartes dans la quasi-totalité des départements. Le rôle des Préfets a été affirmé pour la définition des mesures d'encadrement en zones Natura 2000 et une dérogation pour l'usage de néonicotinoïdes a été délivrée pour préserver la filière betterave sucrière. Enfin, les partenariats agriculteurs/apiculteurs sont mis en avant.

Concernant la pollution de l'air, l'accompagnement humain et financier des agriculteurs est préférable à un recours réglementaire immédiat. Sur les ICPE, la prévention des risques industriels tient compte des spécificités des élevages,

la nouvelle clause filet est encadrée et l'abaissement des seuils pour les stockages d'engrais haut dosage a été ajourné. Enfin, sur les pneus usagés, les travaux se sont poursuivis pour sécuriser les collectes dans la durée. Enfin, une loi a été adoptée visant à protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises.

Pour accompagner économiquement la transition, la FNSEA est fortement intervenue pour que le secteur agricole soit inclus dans le plan de Relance et France 2030. L'ouverture de guichets FranceAgriMer a permis l'achat de matériel de précision et/ou permettant une meilleure résilience des exploitations. Le succès de ces dispositifs avec des enveloppes qui ont été largement consommées est un bon indicateur de la forte demande du côté des agriculteurs pour ce type de matériel. En outre, la FNSEA a été très pro-active dans le cadre d'Épiterre et de France Carbon Agri pour développer des contrats pour prestations de services environnementaux bénéficiant aux agriculteurs en valorisant des initiatives favorables à la biodiversité ou à la décarbonation.

Enfin, pour conforter l'image et les contributions de l'agriculture et des agriculteurs à la préservation de la biodiversité, la FNSEA a finalisé sa candidature au programme Partenaires Engagés pour la Nature.

“

La FNSEA a martelé que l'agriculture est d'abord source de solutions

”

Perspectives

Dans le cadre des futurs Pacte et Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles, la FNSEA continue à promouvoir l'accompagnement des transitions. En termes de recherche et innovations, elle sera très vigilante sur les priorités retenues et les financements, mais aussi sur les évolutions réglementaires, notamment en matière de nouvelles techniques génétiques et de biocontrôle pour permettre une agriculture toujours plus durable. Elle continuera à se mobiliser pour un accompagnement humain à la hauteur des enjeux des agriculteurs, ainsi que pour des réglementations qui concilient la souveraineté alimentaire et énergétique et la transition agroécologique. Enfin, elle interviendra pour que des accompagnements publics suffisants dans le cadre de France 2030 et du fonds vert soient bien fléchés sur l'agriculture.



Union européenne : l'Agriculture au centre du Pacte vert et des enjeux stratégiques européens



L'année 2022 a débuté par la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. La FNSEA a exprimé ses priorités en mettant l'accent sur la mise en œuvre du principe « d'autonomie stratégique ouverte » en accord avec l'objectif de « souveraineté alimentaire ». Répondant aux demandes de la FNSEA, la Présidence française a permis des progrès sur le concept de clauses miroirs et leur reprise dans les accords de libre-échange : la vigilance continue de s'imposer, pour garantir une mise en œuvre concrète de ces mesures.

Au niveau européen, la FNSEA a travaillé de concert avec ses collègues européens au sein du COPA, pour promouvoir des approches communes auprès des représentants des Institutions.

Ainsi, le Conseil et le Parlement européen ont convenu de la mise en œuvre progressive d'un « Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières » jusqu'en 2034. La FNSEA et le COPA-COGECA n'ont eu de cesse de rappeler que l'inclusion des engrais créera de nouvelles distorsions de marché. Ce message n'a pas été totalement entendu par les législateurs. Le travail se poursuit.

De plus, la commission Agriculture du Parlement européen a pris l'initiative de relancer le débat sur l'impact des grands prédateurs (loup, ours, lynx) sur le travail des éleveurs. Tout au long de l'année 2022 dans le cadre d'une action concertée au sein du COPA-COGECA, la FNSEA a sensibilisé les eurodéputés. Le Parlement européen a ainsi adopté une résolution favorable à la révision du statut de protection des grands carnivores le 24 novembre. Il faudra désormais inciter la Commission à « suivre » cette orientation.

Par ailleurs, au cours des trois dernières années, la politique des IGs (indications géographiques) a fait l'objet de plusieurs réformes. La dernière proposition en date de la Commission européenne, d'avril 2022 a fortement inquiété les professionnels du secteur en proposant le transfert d'une partie de la gestion des IGs à l'office de l'UE pour la propriété intellectuelle.

Avec le COPA-COGECA, la FNSEA a insisté sur les conditions de réussite de cette révision : accélérer le processus d'enregistrement des IGs et pour le critère de durabilité, conserver de la souplesse et mettre en avant le pilier économique.

Autre fait marquant de 2022, l'accélération par la Commission européenne de la mise en œuvre du Pacte vert, en présentant trois propositions majeures : la révision de la directive relative aux émissions industrielles et deux règlements, un premier avec des objectifs contraignants pour la restauration de la nature et un second sur l'utilisation durable des pesticides. Pour ces trois dossiers, la FNSEA a travaillé au sein du COPA, mais aussi au niveau français, en lien avec les associations spécialisées, JA, Chambres d'Agriculture France et La Coopération Agricole, pour développer une approche visant à valoriser en priorité les efforts des agriculteurs français.

Dans cette approche, la FNSEA a proposé de chiffrer les impacts des projets, définir des positionnements communs, contribuer aux consultations publiques, contribuer aux travaux du CESE européen, rencontrer des parlementaires européens (élaboration de propositions d'amendements), les ministres et conseillers des Cabinets impliqués, demander la mise en place de groupes miroirs. En 2023, les travaux vont s'intensifier et d'autres sujets seront ouverts (sol, air, eau), ce qui impliquera que la FNSEA continue de se mobiliser fortement.

Pour d'autres dossiers, tels que le Numérique (discussions en cours sur le « Data Act »), ou l'Information des Consommateurs (étiquetage nutritionnel et d'origine) ou encore à propos de la certification carbone, la FNSEA a favorisé des contacts directs avec les Institutions. Pour cela en portant des amendements auprès des députés européens, en présentant son positionnement à la Commission européenne, ou en réagissant aux projets de la Commission européenne, avant l'adoption formelle des propositions.

Perspectives

Le sujet du bien-être animal sera à l'ordre du jour de la Commission européenne, fin 2023. La Commission va dresser un bilan qualitatif de la réglementation actuelle, sur la base notamment d'une consultation publique à laquelle la FNSEA a répondu : la FNSEA défend la prise en compte des aspects économiques et refuse les impasses pour les différentes filières.

Enfin, au niveau plus « politique », et à la lumière de la crise du COVID et de la guerre en Ukraine, la FNSEA et la Présidence du COPA ont demandé que les propositions de la Commission soient examinées à la lumière de l'enjeu de la « sécurité alimentaire ». La Commission a finalement présenté un rapport, qui confirme les préoccupations du secteur agricole : la disponibilité, le caractère abordable des denrées alimentaires, et la stabilité en approvisionnement ne peuvent pas être considérés comme acquis. Une première étape sur laquelle il faudra « construire ».



Changement climatique : la FNSEA mobilisée sur l'adaptation, l'atténuation et le développement des énergies renouvelables



L'année 2022 a été l'année la plus chaude depuis le début du XXe siècle. Elle a été jalonnée de plusieurs épisodes de chaleur et de douceur remarquables et très peu arrosée durant le printemps et l'été. Cette année exceptionnelle, marquée en outre par la flambée des prix de l'énergie, a conforté la nécessité d'agir tant sur l'adaptation que sur l'atténuation, comme défendu depuis des années par la FNSEA, notamment dans son rapport d'orientation de 2020.

Sur le développement des énergies renouvelables, la FNSEA a activement contribué à l'élaboration de la loi sur l'accélération des énergies renouvelables, permettant d'obtenir d'importantes avancées : une définition légale de l'agrivoltaïsme, le passage obligatoire en CDPENAF et l'interdiction du photovoltaïque au sol hors terres incultes ou inexploitées depuis plusieurs années.

La FNSEA a également obtenu des avancées sur le biogaz, notamment la possibilité d'effectuer de l'autoconsommation collective en biogaz, ou encore la création d'un statut juridique pour les contrats de gré à gré.

Concernant le volet réglementaire, la FNSEA a accompagné l'écriture du décret « cultures », qui permet de mieux encadrer l'utilisation de cultures alimentaires dans les méthaniseurs et de définir clairement les notions de cultures principale et intermédiaire.

Par ailleurs, conformément à nos demandes, le tarif d'achat du biométhane 2020 a été indexé sur l'inflation observée au moment de la signature du contrat d'achat. Les délais de mise en service des projets de biogaz ont été allongés de 18 mois supplémentaires permettant aux projets retardés par le Covid de voir le jour sans pénalités.

Sur la gestion quantitative de l'eau, après les annonces, le 1^{er} février 2022, par le Premier ministre Castex des conclusions du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, la FNSEA s'est assurée que les engagements soient tenus par les différents acteurs. Elle a notamment obtenu la nomination d'un délégué interministériel en charge du suivi des conclusions du Varenne, et l'organisation régulière de comités de suivi, pilotés par les ministres de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et de la Transition Ecologique.

En matière d'accès à la ressource en eau, la FNSEA a milité pour la publication d'un décret permettant la prise en compte des volumes d'eau disponibles hors basses eaux pour sécuriser les projets de mobilisation de nouvelles ressources en eau dans les territoires. Elle a contribué au fléchage de moyens financiers de France Relance pour financer plus de 40 projets d'hydraulique agricole dans les territoires. Et elle a formulé différentes propositions pour que l'instruction complémentaire relative aux projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) soit la plus pragmatique, et permette d'accélérer et conforter les calendriers de sorties des projets.

Outre sa forte mobilisation sur le volet assurantiel du Varenne, la FNSEA a suivi et appuyé les travaux en faveur du renforcement de la résilience de l'agriculture française face au changement climatique, en particulier les plans des différentes filières végétales et animales, les plans régionaux d'adaptation portés par les Chambres Régionales d'Agriculture et les travaux de recherche innovation, dont la matrice des leviers techniques d'adaptation aux stress hydriques et thermiques par les Instituts Techniques Agricoles.

“

**Financement de + de
40 projets d'hydraulique
agricole dans les territoires**

”

Perspectives

La FNSEA poursuivra le travail engagé sur l'agrivoltaïsme en veillant à ce que les déclinaisons réglementaires de la loi sur l'accélération des énergies renouvelables en respectent l'esprit. Concernant le biogaz, elle appuiera le travail lancé avec les pouvoirs publics afin de mieux calibrer les tarifs d'achat, notamment par rapport à l'inflation, mais aussi pour assouplir les conditions de production. En parallèle, elle continuera à travailler pour que les certificats de production de biogaz (CPB), qui représentent un levier financier important pour la relance de la filière, soient opérationnels et n'excluent pas les agriculteurs.

De manière transversale, en biogaz comme en électricité renouvelable, la FNSEA défendra le développement de l'autoconsommation qui, dans un contexte de crise énergétique où les prix flambent mais où les tarifs d'achat stagnent, paraît plus opportune que jamais.

Enfin, en matière de gestion quantitative de l'eau, la FNSEA poursuivra son implication dans le suivi du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique, s'assurera que ses conclusions sont pleinement respectées dans le cadre des travaux en cours sur la planification écologique dans le domaine de l'eau et formulera des propositions pour sécuriser juridiquement les projets des agriculteurs.



EN BREF

La FNSEA accompagne la montée en puissance de l'enjeu sanitaire dans l'élevage français

En réponse à la désertification vétérinaire, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire s'est engagé en 2017 dans une feuille de route pour le maintien des vétérinaires dans les territoires ruraux.

C'est dans ce cadre que l'appel à manifestation d'intérêt « Diagnostics territoriaux » a été lancé en janvier 2022. Le bilan de ces travaux a souligné la forte disparité des causes de la désertification vétérinaire et donc des solutions pour y remédier, parmi elles la contractualisation éleveurs-vétérinaires, soutenue par la FNSEA. Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a également entrepris depuis le mois de juin la refonte du suivi sanitaire permanent, avec comme objectif un meilleur encadrement de la prescription hors examen clinique qui conduise vers cette contractualisation.

Un bon maillage vétérinaire est essentiel, en témoigne l'effort collectif vétérinaires – éleveurs – État qui a permis de gérer un nouvel épisode d'influenza aviaire. Ce dernier épisode fut cataclysmique sur le plan social, économique et sanitaire pour les éleveurs. Il marque un tournant géographique en impactant pour la 1^{ère} fois le Grand Ouest, alors qu'il se concentrait auparavant dans le Sud-Ouest. Cet élargissement de la zone impactée a engendré une mortalité plus importante et a conduit à une prise de conscience sur la nécessité de renforcer le dispositif de biosécurité en lien avec l'ANSES, les autorités nationales et locales ainsi que la profession.

La biosécurité est aujourd'hui le seul arsenal qui fonctionne, mais l'évolution vers une situation endémique du virus, doit nous amener à réfléchir à de nouvelles solutions : la dédensification des élevages, mais aussi la vaccination qui est très attendue par la profession. Le gouvernement a lancé en juillet

2022 un plan d'action influenza aviaire avec plusieurs chantiers qui devraient apporter des réponses à cette crise qui menace la souveraineté alimentaire française. Le sujet de la vaccination est aussi une priorité. Il a été mis à l'agenda européen à l'occasion de la Présidence Française du Conseil Européen et la France, qui continue de pousser le sujet au niveau européen et international pour éviter des problèmes liés à l'export, devrait présenter une stratégie vaccinale au 1^{er} semestre 2023.





La FNSEA mobilisée face aux difficultés des viticulteurs

Si l'année 2022 a été marquée par la reprise économique post Covid, une guerre s'est malheureusement déclarée aux portes de l'Europe, entraînant une hausse généralisée des charges des exploitations viticoles qui portent encore les stigmates d'une succession de crises (taxes américaines, Covid, aléas climatiques) et doivent faire face à une déconsommation constante du vin en France. Il résulte de l'accumulation de ces différents chocs des situations hétérogènes, mais un objectif unique pour la FNSEA :

- Partager une stratégie pour la filière vitivinicole française afin qu'elle ait la capacité d'approvisionner les marchés et mieux gérer la volatilité,
- Trouver des leviers face aux aléas, en soutenant l'innovation, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.

Dans ce contexte, la Commission viticole de la FNSEA se mobilise pour la mise en place de mesures d'urgence ciblées et adaptées aux besoins de chaque région : distillation de crise, stockage privé, restructuration différée du vignoble, arrachages définitifs primés ou encore des aides à la trésorerie. Travailler dans l'urgence signifie aussi travailler avec le cadre juridique existant, tout en préservant la compétitivité de la filière, au travers des mesures structurantes comme l'investissement ou encore la promotion des vins français. Car au-delà des demandes de soutien pour répondre à l'urgence, il en va de la responsabilité et de la crédibilité de la filière de travailler sur les enjeux stratégiques à moyen terme pour renforcer les performances du secteur vin. Les différents bassins viticoles seront, via la Commission viticole, pleinement mobilisés dans l'élaboration d'une stratégie ambitieuse.

Apiculture

Dans le cadre de Réseau FNSEA 2025, l'apiculture a été identifiée comme un secteur clé pour la relance syndicale. Ainsi, l'animation a été renforcée au niveau national fin 2021, permettant à la Commission Apicole de retrouver son dynamisme.

Les élus FNSEA sont investis dans toutes les instances apicoles, avec notamment la présidence d'InterApi – l'interprofession du Miel et des produits de la ruche et la première vice-présidence du groupe Miel du COPA-COGECA. Cette présence contribue à faire entendre la voix des apiculteurs professionnels, que représente la FNSEA, et à remporter des victoires syndicales.

Ainsi, la FNSEA a obtenu en 2022 l'obligation d'indiquer tous les pays d'origine d'un miel, par ordre pondéral décroissant, pour les mélanges de miel conditionnés en France. Il s'agit pour la FNSEA d'une première étape, qui doit permettre d'ouvrir la voie à une harmonisation au niveau UE via la révision de la Directive Miel et en allant plus loin en y indiquant les pourcentages respectifs des origines dans le mélange !

La FNSEA peut également se réjouir du doublement du budget du Programme sectoriel apicole 2023 – 2027, même si elle estime que cela reste encore insuffisant pour répondre à tous les besoins de la filière.

Les actions engagées en 2022 se poursuivront en 2023, contre le projet de cadrage de l'ONF, qui conduirait en l'état à une forte hausse des prix des emplacements pour poser des ruches en forêt et à une limitation des emplacements.

Enfin, un travail de structuration du réseau a été engagé pour renforcer le partage des informations sur l'apiculture et consolider nos actions, afin de répondre aux attentes des apiculteurs.







02

Vie des entreprises

Gestion des risques
P. 20

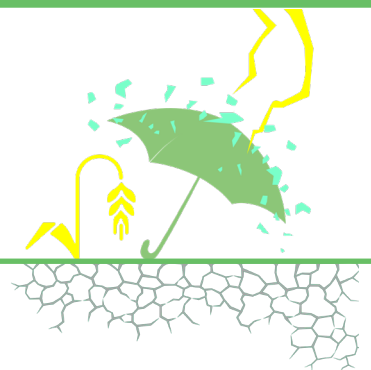
Dispositifs fiscaux en
faveur de la trésorerie et
de l'investissement
P. 22

Soutien face à la
crise énergétique
P. 24

En bref
P. 26



Gestion des risques



Répondant aux enjeux de sécurisation de l'activité agricole et de souveraineté alimentaire face aux risques climatiques accrus, la loi du 2 mars 2022 instaure une couverture universelle contre les risques climatiques accessible à tous les agriculteurs.

Après la suppression de la DPI (déduction pour investissement) et de la DPA (déduction pour Aléas) en 2019, la Déduction pour Epargne de Précaution a pris le relais dans les exploitations pour permettre une gestion pluriannuelle du résultat d'exploitation.

PORTER ET DÉCLINER LA RÉFORME DE LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES : LA FNSEA À PIED D'ŒUVRE

Tout au long des débats parlementaires puis dans la construction des textes réglementaires, la FNSEA et l'ensemble des filières n'ont eu de cesse de défendre ce projet structurant pour l'avenir de l'agriculture.

Grâce à cette unité syndicale et aux actions conjointes, les arbitrages rendus par le Président de la République et le Gouvernement ont permis d'obtenir une application pleine et entière du règlement européen « Omnibus ». Cette application se traduit par une prime d'assurance subventionnée à hauteur de 70 % dès 20 % de franchise et des taux de déclenchement et d'indemnisation de la solidarité nationale optimisés par secteur de production. S'appuyant sur un budget annuel renforcé de 680 millions d'euros, ces conditions sont de nature à créer un véritable « choc assurantiel ».

Parallèlement à la détermination des principaux critères et seuils, la FNSEA a multiplié les échanges et participé activement aux travaux menés au sein de la Commission chargée de l'orientation et du développement des assurances récoltes (CODAR) pour la fixation des modalités pratiques de souscription de l'assurance et du bénéfice de l'indemnité de solidarité nationale.

SÉCHERESSE SUR PRAIRIE ET MOBILISATION DES CALAMITÉS AGRICOLES

Avec l'ensemble du territoire métropolitain impacté par le manque de précipitations et des températures caniculaires et subissant des restrictions d'usage de l'eau, 2022 a connu une sécheresse exceptionnelle. Face à l'urgence de la situation, la FNSEA a appelé les pouvoirs publics à mettre en œuvre rapidement des mesures d'urgence indispensables.

“ La FNSEA a obtenu une réforme structurante instaurant une couverture des risques universelle ”

A l'issue de deux CNGRA (Comité national de gestion des risques en agriculture), 44 départements ont fait l'objet de reconnaissances partielles ou totales. En tenant compte de la revalorisation du taux d'indemnisation obtenue par la FNSEA, et sous réserve des autres reconnaissances à venir, l'enveloppe d'indemnisation prévisionnelle est évaluée à 166 millions d'euros.

LE FMSE DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉCISER SA STRATÉGIE SANITAIRE

En 2022, le champ d'intervention du FMSE s'est élargi suite à la transcription dans le droit national des lois santé animale et des végétaux. Si cette évolution est profitable à l'accompagnement de la lutte, des interrogations persistent concernant l'articulation de la nouvelle gouvernance sanitaire entre l'État et les professionnels, ainsi que l'entrée en application des programmes sanitaires d'intérêts collectifs. Afin de mieux anticiper les crises sanitaires, le FMSE a demandé au ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire de préciser sa stratégie sanitaire à l'occasion d'un prochain CNOPSAV plénier (comité d'experts apicole rattaché au Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale). Sur le volet indemnitaire, le FMSE a également demandé le relèvement à 70 % de la contribution publique des programmes d'indemnisation du fonds. En 2022, les programmes d'indemnisation sont restés identiques à ceux de 2021, mais avec des dommages par exploitation parfois plus conséquents à indemniser. Enfin, l'année 2022 est marquée par le renouvellement de l'agrément du FMSE pour trois ans, avec une mise à jour des méthodes d'évaluation des pertes.

DÉDUCTION POUR ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

A défaut d'avoir obtenu le relèvement généralisé des seuils annuels de déduction, la FNSEA a obtenu la prorogation du dispositif ainsi qu'une indexation des seuils basée sur l'inflation.

Perspectives

La FNSEA s'engage pour assurer le plein succès de la réforme des outils de gestion des risques climatiques et poursuit le travail concernant :

- l'actualisation des barèmes de l'assurance figurant au cahier des charges applicable aux contrats d'assurance souscrits en 2023.
- le suivi et l'amélioration permanente de l'indice de pousse de l'herbe reposant sur la capacité à s'appuyer sur un réseau représentatif de points d'observation de la pousse de l'herbe et à formuler des demandes de réévaluation indemnitaire en cas d'erreur manifeste dans le fonctionnement de l'indice satellitaire.
- l'évolution de la règle européenne de la moyenne quinquennale olympique pour rendre le calcul de la référence de rendement historique plus cohérent avec la réalité des impacts du changement climatique.

En matière d'épargne de précaution, l'action de la FNSEA consistera désormais à obtenir le relèvement généralisé des seuils annuels et pluriannuels, pour permettre un plus large recours à cet outil d'auto-assurance pour l'exploitant.



Dispositifs fiscaux en faveur de la trésorerie et de l'investissement



L'année 2022 a cristallisé un certain nombre de bouleversements économiques et géopolitiques impactant l'ensemble des secteurs y compris l'agriculture. Ces difficultés ont été matérialisées sur un plan politique par un usage régulier de l'article 49-3 de la Constitution, pour l'adoption du projet de loi de finances pour 2023.

Malgré cette restriction de dialogue dans l'hémicycle, la FNSEA s'est mobilisée afin de porter les problématiques de trésorerie et les besoins d'investissements rencontrés par les exploitations agricoles tout en rappelant qu'il était primordial de continuer d'accompagner ces dernières dans la transition de leurs pratiques et de prendre en considération le contexte économique difficile.



Cette année 2022 a vu l'aboutissement de nombreuses mesures demandées de longue date, par la FNSEA

LES AVANCÉES EN MATIÈRE DE TVA

En cette période particulièrement difficile pour les éleveurs, la FNSEA a obtenu l'abaissement du taux de TVA de 10 % à 5,5 % pour les denrées alimentaires destinées à la consommation animale.

Cette mesure constitue un levier fiscal positif à la trésorerie des exploitants agricoles et assure par ailleurs une réelle cohérence de l'amont à l'aval de la chaîne agroalimentaire.

Par ailleurs, dans un même objectif d'unification, le législateur a étendu le taux réduit de 5,5 % aux livraisons de produits d'origine agricole destinés à être utilisés dans la production agricole (contre 10 % auparavant).

En pratique, sont visés les ventes d'animaux réalisées entre éleveurs, l'achat de semences et de plants ainsi que toutes les opérations liées à la reproduction des animaux, dont les équidés.

LA PROROGATION DES DISPOSITIFS DES CRÉDITS D'IMPÔTS

C'est devant le constat de l'attention grandissante des Français quant aux conditions de production de leur alimentation que le crédit d'impôt HVE a été instauré. L'action de la FNSEA a permis le maintien de ce crédit d'impôt pour les certifications obtenues jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans le même esprit, le crédit d'impôt pour non-utilisation de glyphosate a été prorogé pour l'année 2023.

UN ÉLARGISSEMENT DE L'EXONÉRATION AGRICOLE EN MATIÈRE DE TAXE À L'ESSIEU

Lors de la mise en place de la taxe à l'essieu, la portée de l'exonération agricole et forestière était limitée par la loi aux seuls « véhicules utilisés par les exploitants agricoles pour le transport de leurs récoltes » avec comme conséquence la taxation des bennes et remorques détenues par les CUMA et les ETA ainsi que celles détenues par les exploitants agricoles quand ces derniers ne transportent pas leurs récoltes.

La FNSEA a obtenu l'élargissement de l'exonération agricole pour y inclure l'ensemble des véhicules transportant les matières nécessaires à l'activité agricole ou forestière, ou issues de l'activité agricole ou forestière, quelles qu'en soient les entreprises utilisatrices (ETA, CUMA, exploitations), sous réserve que ces transports soient effectués depuis ou à destination d'une exploitation agricole ou forestière, pour les besoins de laquelle le transport est réalisé.

Perspectives

Lors de la prochaine loi de finances, la FNSEA demandera la pérennisation des crédits d'impôt HVE et glyphosate.

Si le contexte budgétaire n'a pas permis cette année de faire évoluer les taux de TVA pour le secteur du cheval (en faveur d'un taux réduit), la FNSEA et les organisations professionnelles concernées (FNC, GHN) poursuivront leurs actions afin d'inscrire définitivement dans la prochaine loi de finances, l'extension du taux réduit de TVA.

Enfin, dans le cadre des réflexions conduites dans la préparation du projet de loi d'orientation agricole, des propositions visant à soutenir l'investissement et alléger les charges des exploitations agricoles ont été formulées.



Soutien face à la crise énergétique



La guerre en Ukraine, intervenue dès mars 2022, n'a fait qu'accentuer les effets de la sortie de la crise sanitaire, en ajoutant à l'augmentation de la demande en énergie une diminution de l'offre gazière, par les sanctions infligées à la Russie.

Les prix européens de l'électricité étant basés sur les coûts de production d'électricité les plus onéreux, à savoir au moyen du gaz et du charbon, les cours de l'électricité se sont envolés dès le premier semestre 2022, pour rester très hauts jusqu'à la fin d'année.

Contraints par leur activité de maintenir une consommation énergétique constante, de nombreux exploitants dont le contrat d'approvisionnement se terminait fin 2022 ont dû se résoudre à contracter à des prix très élevés qui remettent en cause la rentabilité de leur activité.

Enfin, le prix du GNR s'est maintenu à un niveau historiquement haut tout au long de l'année, nécessitant des mesures d'accompagnement en trésorerie, et à certaines périodes, au niveau même de l'approvisionnement.

Le coût de l'énergie est une problématique majeure dans toute exploitation agricole, qui nécessite des actions de court, moyen et long terme.

A court terme, l'action de la FNSEA a permis de faire entendre les problématiques agricoles au sommet de l'Etat, afin que les exploitations agricoles soient intégrées aux diverses mesures mises en place par le Gouvernement.

Concernant le GNR, les remontées quotidiennes des difficultés d'approvisionnement rencontrées sur le terrain début 2022 ont permis de piloter la gestion des stocks, afin d'éviter une pénurie qui aurait eu des conséquences désastreuses, tant d'un point de vue économique qu'alimentaire. Le soutien s'est ensuite traduit par des actions en faveur de la trésorerie des exploitants, avec une campagne de remboursement de TICPE avancée au 1^{er} mai, et le versement d'un acompte de 25 % du remboursement dû sur les consommations 2022.

En matière de soutien direct au prix, le GNR a été intégré au plan national de réduction du prix à la pompe, avec des prises en charge allant de 18 à 30 centimes, pour redescendre à 10 centimes en décembre 2022.

Pour 2023, l'objectif est d'enfin obtenir l'intégration du remboursement de TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques au prix d'achat du GNR), mesure maintes fois reportée par soutien aux entreprises de travaux publics, qui perdront par la même occasion l'accès au GNR,

en passant au gazole blanc.

A plus long terme, l'enjeu de la souveraineté énergétique de la Ferme France est primordial, et une première pierre a déjà été posée lors du SIMA, par la tenue d'une table ronde regroupant l'ensemble des acteurs de cette transition énergétique, afin d'obtenir du gouvernement les moyens nécessaires à cette transition.

En matière d'électricité, de gaz et de chaleur, l'action de la FNSEA a permis de rendre les critères d'accès aux différentes aides abordables aux exploitations agricoles, en supprimant notamment les références liées aux pertes d'Excédent Brut d'Exploitation, en réduisant le seuil minimum de hausse requis pour l'accès aux aides, et en rendant les achats de chaleur éligibles.

Tarifs réglementés de vente, bouclier tarifaire TPE, amortisseur électricité, guichet d'aide gaz/électricité/chaleur : l'ensemble de ces dispositifs est désormais plus facilement accessible aux exploitations agricoles, pour réduire l'impact de leurs factures sur leurs résultats.

Perspectives

2023 sera l'année décisive sur ces questions d'énergie, puisque les contrats conclus au prix fort vont alourdir considérablement les charges d'exploitation.

Large accès aux aides, renégociation des contrats, étalement du paiement des factures sont autant de leviers que la FNSEA tentera de faire actionner pour préserver autant que faire se peut la viabilité financière des exploitations.

Cette année permettra aussi d'avancer dans la transition énergétique de la Ferme France, par la mise en place d'expérimentations « grande nature », qui permettront de prouver que souveraineté énergétique, production alimentaire et décarbonation des usages, loin d'être incompatibles, sont les clefs de l'agriculture de demain.



EN BREF



Empêcher et sanctionner les actes malveillants ciblant l'activité agricole

FACE AUX VIOLENCES : PROTÉGER LES AGRICULTEURS ET LEUR ACTIVITÉ

Forte d'un partenariat historique renforcé par la mise en place de la cellule « Déméter », la FNSEA entretient des relations régulières et constructives avec la Gendarmerie Nationale. Les échanges d'informations via notre réseau au plus près des préoccupations des agriculteurs démontrent l'efficacité du dispositif qui se traduit, en 2022, par une baisse significative des vols et des dégradations dans les exploitations agricoles. Malgré la remise en cause par le juge administratif de la cellule « Déméter » en ce qu'elle vise les actions de nature idéologique, et comme l'ont rappelé les ministres de l'Intérieur et de la Justice, la Gendarmerie a pu poursuivre efficacement ses missions. C'est grâce à ces échanges réguliers et par exemple à la mobilisation de plus de 1 500 gendarmes à l'occasion des rassemblements violents contre la construction de retenues d'eau que tout débordement grave a pu être évité.

SANCTIONNER LES ASSOCIATIONS COUPABLES D'INFRACTIONS

Lors de la dernière loi de finances, la FNSEA a demandé la suppression automatique de l'avantage fiscal dont bénéficient les associations militantes pour leurs dons lorsqu'elles sont reconnues coupables d'infractions pénales à l'encontre des agriculteurs. Si cette demande n'a pu aboutir en raison, notamment, de l'usage répété de l'article 49.3 de la Constitution, la FNSEA continuera de porter cette proposition qui vise à responsabiliser et sanctionner plus durement les auteurs à l'origine de faits répréhensibles.

Faune sauvage : agir activement pour réduire les dégâts

Toutes régions et filières confondues, les agriculteurs subissent de plus en plus de dégâts (semis dévastés, prairies retournées, plantations et récoltes détruites, transmissions de maladies, etc.) engendrés par la faune sauvage ; que les animaux soient protégés, chassables ou reconnus comme espèce susceptible d'occasionner des dégâts (ESOD – ex « nuisibles »).

Alors que l'année 2022 a été marquée par le boycott de la commission nationale d'indemnisation des dégâts de grand gibier (CNI) par la Fédération nationale des chasseurs (FNC), la FNSEA a fait le choix d'y siéger pour poursuivre l'examen des recours individuels des agriculteurs et participer à la fixation des barèmes. C'est dans ce contexte tendu que la CNI a adopté, à l'unanimité, une motion enjoignant le Gouvernement à donner suite à l'accord national visant à réduire les dégâts, à réformer l'indemnisation et à respecter les engagements financiers pris vis-à-vis de la FNC.

Appuyé par la FNSEA, le dispositif de soutien public visant à prendre en charge le différentiel entre les barèmes 2021 et les barèmes 2022 pour l'ensemble des denrées s'est mis en place rapidement. Tout au long des discussions, l'unique préoccupation de la FNSEA a été de garantir aux agriculteurs victimes de dégâts une indemnisation établie et payée conformément à la loi.

Enfin, face à la difficulté de quantifier précisément et objectivement des dégâts causés, en particulier, par des espèces pour lesquelles il n'existe aucune procédure d'indemnisation, la FNSEA promeut l'outil numérique développé par Chambres d'Agriculture France et mis à disposition du réseau syndical.





03 Structures & territoires

Les territoires ruraux
sont un réservoir pour
l'accomplissement de
projets personnels et
professionnels
P. 30

Une mise en œuvre
pragmatique du
ZAN dans les
territoires ruraux
P. 32

La nouvelle méthode
de comptage des
loups obtenue par
la FNSEA permet
une appréciation
plus réaliste de la
population lupine
P. 34

En bref
P. 36

Les territoires ruraux sont un réservoir pour l'accomplissement de projets personnels et professionnels

Les territoires ruraux sont majoritairement perçus comme des « no man's land » économiques, des zones de désindustrialisation et de désertion des commerces de proximité. Pour autant, le milieu rural concentre 33 % de la population et les Français expriment aujourd'hui des aspirations auxquelles les territoires ruraux peuvent répondre.

L'espace rural est, pour la FNSEA, un réservoir pour l'accomplissement de projets professionnels et personnels aussi divers soient-ils. Il permet ainsi d'accueillir des projets innovants, durables à même de relever les défis actuels et futurs : sociaux, économiques, environnementaux et territoriaux.

Le Manifeste pour des ruralités vivantes a permis de faire entendre la voix des acteurs économiques de nos territoires lors de l'élection présidentielle et lors des élections législatives de avril/juin 2022. Le Manifeste met en exergue 4 axes sur lesquels sont formulés des constats partagés par ses 40 partenaires et des ambitions communes : emploi, activité du quotidien, développement durable et vivre ensemble.

Une opération de mise en valeur du Manifeste pour des ruralités vivantes a été organisée dans le cadre du salon de l'Agriculture 2022 où les candidats à la magistrature suprême ainsi que de nombreux parlementaires, élus départementaux et locaux et personnalités présentes ont été invités à apporter leur soutien au travail des 40 organisations signataires. En octobre 2022, la Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, Dominique Faure, est revenue sur l'action du gouvernement en faveur des zones rurales.

Elle a notamment annoncé la création de groupes de travail dans le cadre du deuxième acte de l'Agenda rural en 2023.

C'est ainsi que début octobre 2022, ont été mis en place cinq groupes de travail thématiques : « Habitat, logement et mobilité », « Culture et patrimoine », « Sécurité et vie quotidienne des collectivités territoriales », « Sport et vivre-ensemble », « Attractivité des territoires ruraux ». Un sixième groupe « Europe et Ruralité » a par ailleurs été mis en place courant novembre. La FNSEA a participé à deux d'entre eux : attractivité des territoires ruraux et habitat, logement et mobilité. Elle y a mis en avant les propositions inscrites dans le Manifeste pour des ruralités vivantes.

A l'issue de ces travaux, le gouvernement devrait - dans le courant du 1^{er} semestre 2023 - annoncer des mesures favorisant notamment l'attractivité économique des territoires ruraux.

Le Manifeste pour des ruralités vivantes a permis de faire entendre la voix des acteurs économiques lors de l'élection présidentielle et lors des élections législatives d'avril/juin 2022.



Perspectives

La FNSEA sera attentive aux propositions qui seront formulées par le gouvernement dans le cadre de la phase 2 d'Agenda rural. Elle en attend une reprise des propositions du Manifeste pour des ruralités vivantes. Cette nouvelle phase d'agenda rural doit aussi contribuer à encourager les néo-ruraux à franchir le pas de la ruralité, faciliter leur intégration personnelle et professionnelle, répondre à leurs attentes en termes de qualité de vie et d'accessibilité que le Manifeste appelle aussi de ses vœux.

Ce faisant, les actions futures du gouvernement en faveur de la ruralité doivent permettre aux territoires ruraux de retrouver vitalité et attractivité.



Une mise en œuvre pragmatique du ZAN dans les territoires ruraux



Bien qu'elle diminue depuis dix ans, la consommation de terres agricoles par l'urbanisation reste à un niveau inquiétant. Ce sont toujours environ 28 000 hectares par an qui sont consommés. C'est deux à quatre fois plus par habitant que nos voisins européens. Les conséquences pour l'agriculture sont graves et irrémédiables : la perte de foncier prive les agriculteurs de leur premier outil de travail et met en péril exploitations et filières. Pire encore, ce sont souvent les meilleures terres qui sont ainsi sacrifiées. Cette perte est définitive : la « désartificialisation » reste à ce jour très illusoire.

La commission gestion des territoires de la FNSEA est très investie sur ce dossier. Après de longues années de lutte, la FNSEA a obtenu la mise en place du « zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 » (ZAN), avec une obligation de diminution rapide de la consommation des terres agricoles.

UN CADRE ENCORE PERFECTIBLE

La création du ZAN par la loi « Climat & Résilience » de 2021 n'est que le début d'un nouveau chapitre. Cette loi fixe des objectifs et un calendrier. Mais le calendrier n'était pas réaliste et les moyens pour atteindre les objectifs étaient absents. Un long travail restait à faire. La FNSEA s'est pleinement mobilisée notamment lors de l'examen par le Parlement de la loi 3 DS, ou un nouveau calendrier, plus réaliste, de mise en œuvre du ZAN a été instauré. La FNSEA est intervenue auprès des parlementaires pour que le nouveau calendrier reste le plus ambitieux possible.

De même, La FNSEA est restée très vigilante lors de la rédaction des décrets d'application, notamment concernant le décret fixant la nomenclature des terres artificialisées. Pour la FNSEA, cette nomenclature doit être la plus large possible et ne pas se limiter aux seuls sols imperméabilisés. Doivent notamment être pris en compte les espaces verts attenants aux bâtiments (pelouses, jardins...) qui à la fois sont très pauvres en biodiversité, ne rendent quasiment aucun service écosystémique et consomment énormément de terres agricoles.

UNE VIGILANCE CONSTANTE

Le ZAN implique de créer un nouveau modèle de développement et d'aménagement du territoire. Cela perturbe très fortement les habitudes et les intérêts bien compris de certains aménageurs mais aussi de nombreux élus locaux qui voient des objectifs ambitieux s'accumuler, mais pas de mesures

d'accompagnement de l'État. Il en a résulté, avant même le vote de la loi « Climat & Résilience », une levée de boucliers contre le ZAN.

Les imperfections du cadre légal ont nourri la mauvaise foi des opposants au ZAN. Puissants, ceux-ci ont trouvé de nombreux relais. En 18 mois, pas moins de quatre propositions parlementaires de loi ont été déposés sur la question, certaines cachant mal une volonté de vider le ZAN de sa substance.

La FNSEA a constamment défendu le ZAN contre ses opposants. Devant les parlementaires, les élus de la FNSEA ont réaffirmé le caractère indispensable d'une mise en œuvre du ZAN effective, pragmatique particulièrement pour les territoires ruraux. En cela, la FNSEA s'est fait la porte-parole d'une profession agricole unanime. Devant les parlementaires, les autres organisations syndicales agricoles se sont purement et simplement alignées sur ses positions.

La FNSEA apportera tout son soutien politique et son expertise technique aux responsables locaux qui défendront les intérêts du monde agricole.

“

Le ZAN implique de créer un nouveau modèle de développement et d'aménagement du territoire.

”

Perspectives

Un long travail reste à faire : équité entre les territoires, gouvernance locale, fiscalité, politique du logement, règles d'urbanisme et de construction... C'est un nouveau modèle de développement et d'aménagement du territoire, fondé sur la sobriété foncière, qui doit être imaginé.

Les Régions et les collectivités territoriales seront les premiers acteurs du ZAN avec, dans les années à venir, l'obligation de modifier les schémas régionaux d'aménagement et les documents locaux d'urbanisme.

La FNSEA apportera sa pierre à l'édifice. Elle le fera avec pragmatisme, car il faudra concilier de nombreux enjeux. Mais elle le fera avec détermination : l'agriculture et les territoires ruraux ne doivent pas être sacrifiés. Le combat pour la mise en œuvre du ZAN doit également se poursuivre au niveau local.



La nouvelle méthode de comptage des loups obtenue par la FNSEA permet une appréciation plus réaliste de la population lupine



Au-delà de la pression permanente sur les ovins, 2022 est marquée par une forte augmentation de la prédation lupine sur les bovins. Ce sont les génisses qui paient le plus lourd tribut : 80% des attaques. Les 20% restants concernent des prédateurs sur des vaches adultes. Ainsi, dans certains départements francs-Comtois, l'année 2022 a été marquée par une recrudescence des attaques de loups jamais connue jusqu'à maintenant. Le Doubs a notamment subi une série d'attaques sans précédent sur les bovins : 28 attaques en moins de quatre mois. Dans le Jura, on observe une tendance similaire, les attaques du loup se multiplient sur des troupeaux de bovins.

“

L'année 2022 a été marquée par une explosion des attaques de loups jamais connue jusqu'à maintenant

”

Au total, dans le Doubs, ce sont 25 bovins tués, 29 blessés, et 1 ovin également blessé.

Les lieutenants de louveterie, accompagnés parfois de chasseurs, ont conduit 96 interventions dans les jours suivant les attaques. Finalement, seulement 2 loups ont été prélevés. Le préfet référent n'a pu que confirmer cette montée en puissance des attaques de loups sur les bovins qui sont non protégeables. Les moyens de protection utilisés pour les ovins et caprins n'ont aucune efficacité sur les bovins. Pour autant, les associations écologistes soutiennent que les moyens de protection ont montré leur efficacité à l'étranger.

Sur le plan national, on note une forte hausse de la population lupine (924 loups à la sortie d'hiver 2021-2022 contre 624 à la sortie d'hiver 2020-2021), une forte hausse des zones de présence permanente (ZPP) : 137 en 2022 contre 114 en 2021), davantage de départements concernés par le loup (50 départements en 2022 contre 44 en 2021). En outre, on constate une augmentation des attaques (+21 %) et des victimes (+24 %), à savoir plus 11 600 en 2022 contre 9 400 en 2021. Enfin, les constats d'attaques ont augmenté de 21 %.

A l'échelle de l'Union européenne, on observe une réelle prise de conscience des députés quant à la situation dans les différents Etats membres soumis à prédation.

Le 24 novembre 2022, le Parlement européen a en effet adopté une résolution sur la protection de l'élevage et des grands carnivores en Europe.

Il demande entre autres un meilleur suivi des populations et un changement des statuts de protection des prédateurs. Le 13 décembre 2022, lors d'un débat portant sur « Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE », il a été rappelé « qu'il incombe à la Commission européenne d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'état de conservation et, le cas échéant, de modifier le statut de protection d'une espèce, si l'état de conservation souhaité est atteint ».

Plusieurs groupes de travail auxquels participe la FNSEA ont été mis en place pour préparer le futur plan national d'action.

La FNSEA demande que les bovins restent non protégeables. Elle plaide aussi pour un assouplissement conséquent de l'octroi des tirs de défense et pour doter les éleveurs de caméras thermiques pour protéger efficacement leurs troupeaux.

Le CAF loup et la commission faune sauvage ont été particulièrement mobilisés tout au long de l'année 2022.

“

Le Parlement européen demande un meilleur suivi des populations et un changement du statut de protection des prédateurs.

”

Perspectives

En vue du prochain PNA 2024, la FNSEA par le biais du CAF Loup sera force de propositions pour que les tirs soient plus facilement accordés aux éleveurs et à leurs délégataires et qu'ils puissent disposer de plus de moyens/équipements efficaces afin de protéger les troupeaux face à la prédation.

Au niveau européen, la Commission européenne se devra d'évaluer le niveau de viabilité des populations de prédateurs et, le cas échéant, opérer leur déclassement.



EN BREF

L'impérieuse nécessité de réussir le renouvellement des générations

La moitié des 389 800 exploitations agricoles françaises sont dirigées par au moins un exploitant agricole de 55 ans ou plus et un quart par des exploitants de plus de 60 ans révèle le recensement général agricole de 2020. Ces constats nous interpellent alors que 100 000 exploitations agricoles ont disparu entre 2010 et 2020.

La Commission Gestion des territoires de la FNSEA considère que la réussite du renouvellement des générations en agriculture est primordiale pour peser lors de l'élaboration des politiques publiques communautaires, nationales et locales et pour maintenir des territoires vivants et dynamiques.

Le ministère de l'agriculture pointe que près des 2/3 des exploitants de 55 ans ou plus déclarent ne pas avoir de repreneurs et seulement 20% des exploitations ont une chance d'être reprises par un membre de la famille de l'exploitant.

Le réseau FNSEA prendra toute sa part dans l'indispensable animation de terrain pour sensibiliser des cédants à l'intérêt du renouvellement des générations en agriculture. Parallèlement, il convient de s'ouvrir à tous les porteurs de projets économiques quelle que soit la production et quel que soit le système de mise en valeur, qu'il s'agisse de leur première expérience professionnelle ou d'une reconversion.

La Commission Gestion des territoires souligne que le foncier reste, dans la quasi-totalité des projets, le support des exploitations agricoles. Il faut en favoriser l'accès aux candidats agriculteurs par une politique de régulation efficace et par la mise en place de mesures dissuasives à l'encontre des délégations totales d'exploitations agricoles à des entreprises de travaux qui paralysent les transmissions d'exploitations aux nouvelles générations.



Une politique de montagne pour maintenir une attractivité des territoires

La FNSEA défend une politique de la montagne et des zones défavorisées dynamique garantissant le maintien d'une activité agricole productive et d'une population agricole stable dans ces territoires difficiles.

En 2022, la Commission Montagne et Zones défavorisées de la FNSEA a suivi les travaux de finalisation du plan stratégique national PAC 2023/2027. Elle a aussi apporté sa contribution à la préparation du rapport d'orientation 2023 de la FNSEA.

Elle a été particulièrement alertée par les massifs :

- sur la continuité des pratiques entre exploitations et estives au regard de l'activation des éco régimes de la PAC.
- sur la nécessité de maintenir le versement de l'éco régime aux éleveurs dans la continuité des pratiques actuelles entre gestionnaires et éleveurs.
- sur la détermination de seuils de chargement planchers pour les critères d'entretien des terres adaptés à la réalité géographique et climatique des territoires pastoraux.

La FNSEA a également œuvré pour le maintien du système de calcul du prorata pour les surfaces peu productives.







04 AFFAIRES SOCIALES

Reconduction de la
mesure spécifique
d'exonération de
cotisations patronales
pour l'emploi de
salariés saisonniers
agricoles
P. 40

Calcul de la retraite
des agriculteurs sur
les 25 meilleures
années
P. 42

Signature de l'avenant
à l'accord formation
tout au long de la vie
P. 44

En bref
P. 46

Reconduction de la mesure spécifique d'exonération de cotisations patronales pour l'emploi de salariés saisonniers agricoles



En France, le Smic est fixé à 11,27€ bruts par heure, soit 1709,32 € bruts par mois. Avec ce niveau de salaire minimum, la France se situe derrière le Luxembourg (2 387,40€), les Pays-Bas (1 934,40€), la Belgique (1842,28€) et l'Allemagne (1 744 €). Toutefois, les Allemands ont également mis en place un dispositif « kurzfristige Beschäftigungen » qui permet, sous conditions, une exonération totale de charges sociales pour certains travailleurs saisonniers. En Espagne, le salaire minimum interprofessionnel est de 1 126 € bruts par mois.

Le dispositif TODE vise les Travailleurs Occasionnels et Demandeurs d'Emploi. Son but est de compenser les écarts en matière de coût du travail entre la France et ses concurrents européens dans le cadre du marché unique. Les travailleurs occasionnels sont des salariés recrutés pour une durée maximale de 119 jours par an pour accomplir des travaux saisonniers en agriculture. Les demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi depuis au moins 4 mois ou depuis un mois lorsque l'inscription est consécutive à un licenciement.

Remanié à de nombreuses reprises, le dispositif connaît son régime actuel depuis 2019. L'ensemble des employeurs bénéficient d'une exonération de charges patronales sur les cotisations de sécurité sociale (santé, retraite, famille) et assimilées ainsi que la retraite complémentaire et l'assurance chômage.

Par rapport à la réduction générale de charges patronales pour les employeurs des autres secteurs (bâtiment industrie services) ou les employeurs agricoles de salariés en CDI, le TODE donne droit à une dégressivité qui ne commence qu'à 1,2 Smic (au lieu de 1 Smic). Cela signifie que les 31 points de cotisations pris en charge constituent une exonération proportionnelle au salaire jusqu'à 1,2 Smic.

Ainsi, pour un salarié au SMIC, ne sont laissés qu'environ 3,5 points de cotisations pour l'employeur de moins de 11 salariés (le reste à charge réel pour l'employeur est supérieur car viennent s'ajouter des cotisations conventionnelles, par exemple complémentaire santé obligatoire).

ACTIONS FNSEA

Au 1^{er} janvier 2019, avec les modifications apportées à la mesure en tant que telle, le TODE, initialement pérenne, est également devenu temporaire. Depuis, chaque année, la FNSEA a dû oeuvrer pour que le dispositif soit reconduit.

Cette mobilisation n'a pas été vaine puisque, enfin, dans la loi de financement de la Sécurité sociale, le dispositif TODE est inscrit et assuré de son maintien jusqu'au 1^{er} janvier 2026 réglant le sujet de distorsion de concurrence entre pays européens et donnant une stabilité et une visibilité aux employeurs pour quelques années.

Perspectives

Le dispositif d'exonération saisonniers et demandeurs d'emploi n'est pas un dispositif dérogatoire ni un dispositif exceptionnel mais un dispositif d'accompagnement lié à une économie particulière de l'agriculture pour pouvoir maintenir une activité et des recrutements en France. Tout renchérissement du coût du travail accentue la perte de compétitivité de l'agriculture française et le risque de délocalisation des productions, fortement employeuses.

Dès lors, pour pouvoir continuer à produire en France, avec des standards sociaux élevés (protection sociale, conditions de travail, majoration des heures supplémentaires, repos de principe des dimanches et jours fériés, logement, protection des jeunes), l'agriculture a besoin d'être soutenue face à des pays ayant fait des choix sociaux et sociétaux différents.

De plus, le manque de visibilité sur le coût du travail rend difficile pour les entreprises agricoles une vision à long terme, freine la production et limite leurs investissements.

C'est pourquoi la FNSEA va poursuivre ses actions

- pour l'emploi saisonnier pour d'une part que le dispositif perdure après 2025 et d'autre part que la dégressivité soit décalée à 1,25 SMIC pour mieux correspondre à la réalité des situations rencontrées ;
- mais également pour un certain nombre d'emplois permanents qui restent très sensibles au poids des charges salariales.



Calcul de la retraite des agriculteurs sur les 25 meilleures années



Après la revalorisation des minima de pension des chefs d'exploitation à 85 % du Smic en novembre 2021 (loi Chassaigne 1) et des membres de la famille en janvier 2022 (loi Chassaigne 2 revalorisant les minima des conjoints et des aides familiaux de 550 € à 750 € par mois), la FNSEA revient sur le sujet de la constitution des retraites. Un sujet disparu des débats à la suite de l'abandon du projet de réforme pour un régime unique de retraite. Pour la profession agricole, c'est pourtant une question centrale. Malgré les revalorisations, les montants de retraite tous régimes confondus des agriculteurs restent inférieurs à la moyenne des assurés de notre pays (1 170 € contre 1 500 € bruts). Le fait qu'une large partie des retraités agricoles bénéficient des revalorisations a rendu le montant de ces retraites quasi-forfaitaires (même chose pour tous). Le calcul sur l'intégralité de la carrière et non sur les 25 meilleures années comme au régime général et le poids des points gratuits sur le régime de RCO (90 % de droits gratuits) appellent une réforme.

Dans le cadre des discussions du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) et de la réforme des retraites, nous avons défendu les propositions suivantes :

- **RAPPROCHER LE CALCUL DES RETRAITES DES AGRICULTEURS AVEC CEUX DES SALARIÉS ET DES INDÉPENDANTS** en calculant la retraite de base des agriculteurs sur les seules 25 meilleures années de leur carrière. Les agriculteurs sont les derniers à calculer leur retraite de base sur la totalité de leur carrière, bonnes et mauvaises années mêlées. Les salariés qui représentent la majeure partie des actifs, la calculent sur leurs 25 meilleures années de revenu, les fonctionnaires sur leurs 6 derniers mois. En retirant les plus mauvaises années du calcul, on améliore forcément le montant des retraites (hors revalorisation). La réforme est d'autant plus urgente que sa mise en œuvre sera forcément progressive.
- **ENVISAGER UN RAPPROCHEMENT DES TAUX DE COTISATIONS RETRAITE DES AGRICULTEURS AVEC CEUX DES SALARIÉS ET DES INDÉPENDANTS EN FINANÇANT LA MAJEURE PARTIE DE LA CONVERGENCE PAR UN TRANSFERT DE CSG VERS LA COTISATION RETRAITE** (prévu dans le projet de loi de réforme des retraites voté en première lecture en 2020).

A proportion, les indépendants payent en effet plus de CSG que les salariés et cotisent moins pour leur retraite.

- **HARMONISER LES MINIMA DE RETRAITES : 85 % DU SMIC POUR TOUTES LES CARRIÈRES COMPLÈTES** tous régimes confondus (en cohérence avec la retraite minimum promise par le candidat Macron 2).

A la suite des actions menées par la FNSEA et la SNAE auprès des parlementaires, le groupe Les Républicains a mis en œuvre une proposition de loi (PPL) sur les 25 meilleures années dans le cadre de sa niche parlementaire (initiative parlementaire laissée à l'opposition).

Le texte porté par Julien Dive (LR-Aisne) a ainsi été voté à l'unanimité le 1^{er} décembre en 1^{ère} lecture à l'Assemblée nationale. Le texte devait être examiné le 1^{er} février au Sénat. La PPL doit être adoptée dans les mêmes termes au Sénat pour être applicable. Nous avons sensibilisé les sénateurs aux avantages d'un vote conforme (sans amendement au texte) permettant une adoption immédiate.

LA FNSEA VA PAR AILLEURS POUR SUIVRE SES ACTIONS :

- Pour obtenir un accès à la retraite minimum à 85 % du Smic net promise par le Président de la République pour tous les futurs retraités à carrière complète (la référence à un « Smic net agricole » doit disparaître) ;
- Pour obtenir une revalorisation pour les conjoints actuellement retraités dont la retraite minimum est fixée à 747 € par mois. Il est indispensable que toutes les retraites à carrière complète inférieures à l'ASPA (961 €) soient remises à niveau. Les carrières complètes ne doivent pas être tributaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ;
- Pour obtenir la réforme de l'assiette sociale des indépendants.

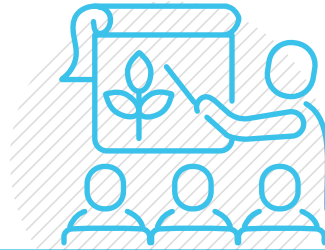
Perspectives

Une fois voté, le texte devra être finalisé. La PPL est en effet une déclaration d'intention indiquant que « La Nation se fixe pour objectif de déterminer, à compter du 1^{er} janvier 2026, le montant de la pension de base des non-salariés des professions agricoles en fonction des 25 années civiles d'assurance les plus avantageuses ». La PPL précise que le Gouvernement devra remettre, dans un délai de 3 mois à compter de la promulgation de la loi, un rapport précisant les modalités de mise en œuvre (scénarios envisagés, conséquences sur les cotisations, coût de la réforme).

Pour la FNSEA, le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années n'a guère de sens dans le système actuel d'acquisition des droits à retraite. A minima, nous demandons un calcul proportionnel au revenu du nombre de points de retraite proportionnelle (suppression du palier à 30 points) et une fusion des deux composantes de la retraite de base des agriculteurs (retraite forfaitaire et retraite proportionnelle).



Signature de l'avenant à l'accord formation tout au long de la vie



La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a profondément remanié le système de la formation professionnelle, et ce, dans son écosystème, sa gouvernance, les dispositifs de formation et les financements associés.

La loi a supprimé des dispositifs comme le congé individuel de formation (CIF) et la période de professionnalisation. Elle a conforté le compte personnel de formation (CPF), un droit à l'initiative du salarié titulaire du compte, et introduit la reconversion ou promotion par alternance (PROA) permettant aux salariés en poste de suivre une formation longue et certifiante. Enfin, la loi mise en particulier sur le développement de l'apprentissage, des fonds conséquents étant consacrés au dispositif.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, c'est France Compétences qui pilote le système de la formation professionnelle et en gère les financements, en opérant la répartition, auprès des opérateurs de compétences (OPCO), des fonds collectés par la MSA et les URSSAF.

Si les partenaires sociaux n'ont pas attendu la signature de l'avenant n°8 pour mettre en œuvre la réforme avec l'appui d'OCAPIAT, l'OPCO qui gère les fonds de la formation professionnelle pour les entreprises de la production agricole, il était toutefois nécessaire de mettre les dispositions conventionnelles au diapason de la réforme.

A l'issue de plusieurs mois de négociation, les partenaires sociaux ont conclu l'avenant n°8 à l'accord formation tout au long de la vie du 2 juin 2004. Signé par toutes les organisations représentatives dans le champ de l'interbranche, à l'exception de la FNAF-CGT, le texte est un avenant important qui permet de transposer le cadre légal issu de la loi « Avenir professionnel » du septembre 2018.

En particulier, l'accord met en avant :

- L'apprentissage, comme levier d'insertion et d'attractivité, en vue du renouvellement des générations agricoles.
- Le caractère stratégique du dispositif de reconversion ou promotion par alternance (PRO A).

Il introduit également des dispositifs innovants, en adéquation avec les besoins des entreprises agricoles : les formations collectives d'accueil pour les salariés en CDD et la formation de tuteur-accompagnant.

Perspectives

L'avenant est en attente d'extension pour être pleinement applicable. En particulier, l'extension par l'administration conditionne l'accès au dispositif PRO A, qui permettra de faciliter la prise en charge de formations longues et certifiantes des salariés des exploitations agricoles. Basée sur le principe de l'alternance, elle permettra l'acquisition d'une des certifications mentionnées à l'avenant (CQP, CAP, Bac Pro, BPA, titres, etc.)

En 2023, la FNSEA œuvrera dans le cadre de la CPNE et au sein des instances d'OCAPIAT pour permettre le déploiement et l'opérationnalisation de l'ensemble des dispositifs prévus par l'accord.



EN BREF



LE DIALOGUE SOCIAL EN AGRICULTURE

En concluant en septembre 2020, une convention collective nationale couvrant l'ensemble des salariés des entreprises de la production agricole et des CUMA, la FNSEA a donné à son dialogue social une toute nouvelle tournure.

En effet, si la convention collective nationale a été construite pour permettre aux négociateurs locaux de poursuivre librement leur dialogue social, de quelque manière que ce soit, l'objectif est d'ouvrir les potentialités de dialogue social dans les territoires et les filières puisque les sujets plus récurrents comme les salaires minima peuvent être confiés au national.

L'année 2022 a été consacrée au travail fastidieux, techniquement comme politiquement, de comparaison entre les accords territoriaux existants avec la CCN. Une fois ce travail fini, les négociateurs vont pouvoir s'atteler à des négociations plus innovantes avec pour objectif de « répondre aux attentes des entreprises agricoles », notamment autour du recrutement et des conditions de travail.

L'HÉBERGEMENT DES SAISONNIERS



À leur demande, la FNSEA a apporté un soutien technique à la FDSEA 13 et à la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Dans ce département, le problème du manque d'hébergements pour les travailleurs saisonniers a atteint un stade critique compte tenu des très forts besoins. Un rapport remis par la FDSEA 13 et la chambre d'Agriculture à la préfecture des Bouches-du-Rhône fait ressortir que :

- 31 % des exploitants ont subi des difficultés de recrutement en raison du manque d'hébergement ;
- 22 % ont subi des indisponibilités de salariés pour des raisons liées au manque ou à l'état des hébergements ;
- 7 % ont dû renoncer à mettre en culture une partie de leurs terres ;
- 25 % ont subi des difficultés de récoltes et de conditionnements.

Ce rapport a été l'occasion de lister les solutions existantes. Cela a permis d'évoquer des outils et pistes de réflexion qui pourront profiter à tous les agriculteurs. Il ressort clairement de l'étude le besoin de combiner sur un même territoire plusieurs outils selon les caractéristiques propres à chaque exploitation.

Un de ces outils est de le recours à de l'hébergement « léger ». L'habitat « léger » présente de nombreux avantages en matière de coût, d'absence d'artificialisation du foncier et de flexibilité. Il permet un hébergement au plus près des exploitations et peut être déployé rapidement. Cependant, des contraintes réglementaires rendent à l'heure actuelle difficile la pleine mobilisation de cet outil en terres agricoles. La FNSEA entend promouvoir auprès du Gouvernement les réformes réglementaires nécessaires pour lever ces obstacles.

GRAND RENDEZ-VOUS DU 3 NOVEMBRE CONSACRÉ À L'INNOVATION AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERIS DU VIVANT

A l'initiative de la FNSEA et des partenaires de l'évènement, plus d'une centaine de participants se sont réunis pour parler innovations pédagogiques, techniques, sociales et territoriales dans l'enseignement agricole. Ouvert par Christiane Lambert et structuré autour de quatre tables rondes, l'évènement a permis de donner la parole à des acteurs de premier plan : agriculteurs, ACTA, présidents de campus, directeurs d'établissements d'enseignement et étudiants. Une occasion de mettre en valeur ce qui fait la modernité de nos métiers agricoles : robotique, intelligence artificielle, fablabs, enseignement transdisciplinaires et approche par compétences, recherche appliquée... Témoin de l'évènement, le Directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a pu prendre la mesure de nos initiatives et contributions actives à la montée en compétences des actifs et futurs actifs agricoles.

Rendez-vous est donné en 2023 pour capitaliser sur ces rencontres et mettre en musique des partenariats structurants et en lumière les initiatives territoriales.

LE GRAND RDV

L'INNOVATION AU SERVICE
DE L'ATTRACTIVITÉ DES
MÉTIERIS DU VIVANT

#GrandRDVFormation



05

VIE DU RÉSEAU

L'année syndicale 2022
P. 50

Réflexion, formation
et accompagnement
dans les FDSEA
P. 52

Développement
des services : 2022,
une année dense
et dynamique dans
l'esprit du projet
#reseaufnsea2025
P. 53

La Section nationale
des anciens exploitants
P. 56

La Commission
nationale
des agricultrices
P. 57

SNFM, pour une
meilleure régulation
foncière
P. 59

SNPR : un travail
approfondi sur la
fiscalité foncière
P. 60

L'année syndicale 2022



L'année 2022 aura été marquée par le retour de la guerre en Europe, entraînant flambée des matières premières, augmentation inédite des charges, crise alimentaire et énergétique... Le climat aura été cette année encore, atypique. Ces éléments rendent plus prégnante encore l'impérieuse nécessité d'assurer notre souveraineté alimentaire durablement en redonnant à notre agriculture son rôle stratégique primordial et les moyens nécessaires pour y parvenir.

DES VICTOIRES SYNDICALES

D'AMPLEUR !

Notre action collective a payé puisque l'année 2022 aura permis d'engranger un grand nombre de victoires. C'est grâce à la puissance de notre réseau territorial, nos associations spécialisées et nos sections sociales !

DES DISPOSITIFS INÉDITS POUR FAIRE FACE À LA CRISE

A contexte exceptionnel, mesures exceptionnelles ! La crise d'ampleur qu'a provoqué le conflit russo-ukrainien a entraîné une hausse généralisée des matières premières, des charges, de l'énergie... autant d'éléments venant peser de manière importante sur nos exploitations et filières. Nous nous sommes fortement mobilisés pour apporter des solutions d'urgence et nous y sommes parvenus : prises en charge de cotisations, aides à l'alimentation animale, dispositif de soutien sur le prix du GNR, pour les exploitations énérgo-intensives, baisse de la TVA... En 2022, nous avons été largement à la manœuvre pour permettre à nos exploitations de faire face et le travail se poursuit.

LA CONCRÉTISATION DE GRANDS CHANTIERS

Ce contexte si particulier ne nous a pour autant pas fait oublier nos autres combats. L'année 2022 a été celle de la finalisation de la réforme de la PAC où la FNSEA a œuvré pour le maintien des équilibres entre territoires et filières et

pour garantir une PAC efficace. Nous avons également obtenu des dispositifs supplémentaires dans le contexte ukrainien notamment sur la mise en culture des jachères et sur la rotation des cultures ou encore l'augmentation de l'avance PAC au 16 octobre.

Parce que la mère des batailles reste celle du prix, la FNSEA a maintenu la pression sur le dossier EGA. Et malgré le contexte inflationniste, les négociations 2022 se sont conclues avec une hausse de + 3,5 % des prix fournisseurs GMS. C'est une première en 10 ans ! Nous avons aussi fortement pesé sur la question de l'étiquetage et de l'information au consommateur et le travail avance.

Enfin, parce que notre activité se déroule à ciel ouvert avec un climat de plus en plus capricieux, la FNSEA œuvre depuis 2 ans pour refondre un système de gestion des risques à bout de souffle. En 2022, grâce à un travail collectif inédit, un compromis essentiel a été trouvé entre la profession, l'Etat et les assureurs : une indemnisation de 20 à 100 % des pertes pour les assurés et une assurance subventionnée à 70 % ! Les décrets doivent désormais être publiés afin de répondre aux dernières interrogations et attentes, notamment celles des éleveurs sur l'assurance prairie.

Enfin, dernière avancée majeure et non des moindres, dans le prolongement des

victoires 2021 sur les retraites et grâce à la mobilisation de tout notre réseau, actifs et retraités, le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années a été acté. Il devrait être inscrit dans le marbre début 2023.

FNSEA 2025 : LA RELANCE SYNDICALE A RYTHMÉ 2022

Dans le prolongement des annonces faites à Niort et Besançon, la stratégie de relance syndicale est désormais entrée dans sa pleine phase de déploiement. Le département syndical de la FNSEA a été réorienté vers l'accompagnement du réseau : désormais 4 référents sont déployés sur le terrain pour accompagner les structures du réseau dans la mise en place et le déploiement de stratégies de relance syndicale.

L'accent a également été mis sur la formation avec la refonte du programme de formation des Présidents et Secrétaires généraux. Plus condensé, plus incitatif, il a vocation à terme à former un maximum d'élus du réseau et opérer une montée en compétences progressive.

Ensuite parce que la relance syndicale est avant tout affaire de terrain, un réseau de référents locaux dédiés à la relance syndicale a été créé et réuni pour la première fois en septembre dernier pour évoquer l'état du réseau et les pistes déployées dans certaines FDSEA pour relancer l'adhésion.

“
FNSEA 2025 :
la relance syndicale
a rythmé 2022
 ”

Enfin, pour parachever le dispositif, douze élus nationaux se sont portés volontaires pour épauler les Secrétaires Généraux de la FNSEA dans la relance syndicale. Formés, ils sont dédiés au réseau et ont lancé fin 2022 une tournée départementale dans une soixantaine de départements, tournée qui s'étirera jusqu'au congrès d'Angers, fin mars 2023.

Certaines FDSEA ont inversé la courbe des adhésions ! Ces victoires sont le fruit d'un travail collectif, de tout le réseau à tous les échelons, des élus et des collaborateurs, pour conforter notre position de syndicat majoritaire !

Perspectives

Dans un contexte de renouvellement syndical, la nouvelle équipe devra poursuivre le travail initié sur l'axe 1 de FNSEA 2025 en confortant les stratégies de relance de l'adhésion initiées dans le réseau, en en accompagnant de nouvelles. Elle devra aussi accompagner le démarrage du travail sur l'axe 2 dédié à notre organisation. Ces axes de réflexion et de travail majeurs pour notre organisation doivent nous permettre d'être prêts pour entrer dans la campagne des élections chambre 2025 !

Enfin, le renouvellement des générations est le grand défi à venir et avec lui celui de générations de responsables syndicaux. Les propositions du Pacte et de la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole devront être à la hauteur de l'enjeu pour maintenir des campagnes vivantes et des agriculteurs nombreux et engagés sur nos territoires.



Réflexions, formation et accompagnement dans les FDSEA



La FNSEA porte une ambition forte de formation de son réseau. Persuadée que celle-ci permet de faciliter l'intégration et le développement des élus dans leurs responsabilités, la FNSEA a totalement rénové le cycle de formation dédié aux élus des FRSEA et FDSEA. Un plan de développement des compétences dédié aux collaborateurs FRSEA/FDSEA a été conçu avec des formations dans 8 domaines : Cycle parcours, Syndical, Économie, Fiscalité – juridique, Communication – Digital, Environnement, Droit social - RH - Paie et Efficacité professionnelle. Ces formations permettent à ces derniers de s'adapter aux évolutions de leurs métiers au service du développement des structures et de la réponse aux attentes des agriculteurs.

LA FORMATION DES ÉLUS

Cette formation vise à accompagner les élus durant leur prise de responsabilités et leur mandat, afin de maintenir une dynamique syndicale et un portage politique forts sur leur territoire.

Le manque de temps étant le premier frein à la formation, la FNSEA a fait le choix de revisiter son parcours pour répondre aux nouvelles attentes et contraintes des Présidents et Secrétaires généraux. Pour cela, elle a travaillé avec l'Ifocap à proposer un cycle plus court, mais généralisé à l'ensemble des Présidents et Secrétaires généraux et plus largement aux élus du réseau. Il s'agit en effet de combiner apports théoriques, exercices pratiques et échanges fructueux entre élus car faire réseau nécessite de se connaître, d'échanger. Ce temps de formation est une occasion privilégiée. Plus de 60 élus ont d'ores et déjà participé à cette formation remodelée pendant l'hiver 2022-2023.

LA FORMATION DES DIRECTEURS

Le directeur assure le bon fonctionnement et le développement de la structure, à la croisée du projet politique porté par les élus et de la mise en œuvre opérationnelle par les équipes de collaborateurs. Le parcours certifiant entièrement rénové en 2019, est assuré en partenariat avec l'Université Paris-Dauphine. Il vise à construire une vision commune de ce qu'est un manager dans le réseau FNSEA, à l'accompagner dans la gestion et le développement de sa structure dans une approche plus collaborative et transversale au sein du réseau.

Sanctionnée par la soutenance d'un mémoire, la formation permet aux directeurs de réfléchir au développement et au déploiement de stratégies d'entreprise, loin de la pression du quotidien. L'expertise développée peut ensuite être mise à disposition du réseau.

LA FORMATION DES ANIMATEURS

Persuadée que les animateurs sont une pièce centrale de l'échiquier syndical, notamment dans la dynamique de la relance syndicale du FNSEA 2025, la FNSEA souhaite accorder bien plus d'attention à ce public. Une deuxième promotion a été ouverte en 2022 pour faire face aux demandes croissantes des FDSEA. Au total, 30 animateurs sont actuellement en formation, c'est inédit ! La formation leur apporte des clés de compréhension et d'action essentielles à leur métier : histoire du syndicalisme, réussite du binôme élu/salarié, animation de réunions et rédaction d'articles, communiqués et dossiers de presse. Enfin, une réflexion de fond a été initiée avec la promotion précédente et un groupe de directeurs du réseau sur la création d'une communauté d'animateurs.

L'ACCOMPAGNEMENT DES RÉFLEXIONS STRATÉGIQUES ET ORGANISATIONNELLES

Depuis 2021, le service syndical a réorienté son mode d'accompagnement du réseau et s'est doté de nouvelles compétences. En lien étroit avec les FRSEA et FDSEA et davantage en proximité, les référents régionaux appuient le développement et le déploiement de stratégies de relance syndicale dans le temps.



La formation demeure un levier fort de montée en compétence

NOUVEAUTÉ

Les journées d'accueil des nouveaux collaborateurs

Face au défi du turn over, et avec la volonté de développer l'esprit-réseau, la FNSEA a expérimenté en 2022 l'idée d'une journée d'accueil ouverte à tous les nouveaux collaborateurs du réseau. Cette journée permet de présenter l'histoire et fonctionnement de l'organisation et de développer l'esprit réseau en provoquant la rencontre. Devant le succès de la première édition, l'opération sera renouvelée régulièrement.

PROMOTION COLLECTIVE

La formation des élus prise en charge dans le cadre de la Promotion Collective a été redynamisée en 2022. Plus de 300 formations ont été organisées aux niveaux national, régional et départemental. Fortement impacté par le Covid, le volume de formation réaugmente ! La FNSEA souhaite donner un nouvel élan à ce dispositif qui permet aux élus du réseau de se former pour exercer pleinement leurs missions.



Développement des services : 2022 : Une année dense et dynamique dans l'esprit du projet #reseaufnsea2025



Si l'année 2022 a permis de modéliser et massifier les dispositifs déployés depuis 4 ans, elle a aussi été l'occasion d'appréhender de nouveaux défis. Dans la logique voulue par #Reseaufnsea2025, de nouveaux sujets de développement temporaires ou au long terme ont vu le jour. Ceci pour accompagner la transition du réseau FNSEA face aux nouveaux défis auxquels elle est confrontée.

ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE PILOTE DE FÉDÉRATIONS

a été poursuivi puis modélisé dans le prolongement des années précédentes. L'arrivée des référents syndicaux régionaux a permis de formaliser le passage de témoin, notamment sur les sujets de relance syndicale. Forts des résultats engendrés, des appuis méthodes spécifiques ont été réalisés tant dans le cadre de formations que de démarches individuelles ciblées.

ATELIERS DE L'ADHÉSION

De nouvelles sessions ont ainsi été réalisées dans le cadre de formations actions où le partage d'expériences et l'échange de pratiques ont un rôle majeur. Sur ces bases, plusieurs dizaines de collaborateurs du réseau ont été formés.

Dans l'esprit de cette dynamique, le travail d'appui à la qualification des fichiers est désormais déployé à l'ensemble du réseau. Après une phase pilote probante auprès d'une dizaine de fédérations départementales, le dispositif a été ouvert à l'intégralité du réseau. Ainsi, c'est désormais près d'une fédération sur 3 qui dispose d'un niveau de qualification optimisé pour faciliter l'interaction avec les agriculteurs de leur territoire.

LE DISPOSITIF « CARTE MOISSON » a conforté son activité dans le cadre d'un nouveau site internet. Cette évolution a permis de générer une progression des flux avec notamment une hausse de + de 50% de l'activité billetterie. Cette démarche, couplée à un travail de confortement des partenaires et un appui au réseau, vise à conforter la dynamique d'utilisation et d'interaction pour les adhérents des FDSEA.

GROUPEMENT D'ACHAT

L'activité groupement d'achat a elle aussi été soutenue en s'appuyant prioritairement sur des initiatives du réseau et massifiées à l'échelle nationale. Des opérations récurrentes « clés en main » sont ainsi proposées aux fédérations et sont couplées avec des offres d'achat d'opportunités.

CONVENTION FNSEA / TOTAL ENERGIES

Un sujet émergent cette année s'est caractérisé lors du SIA 2022 par la signature d'un protocole de coopération entre la FNSEA et Total Energies. Ce dispositif vise à faciliter l'articulation du développement des énergies renouvelables avec les enjeux agricoles de territoires. C'est dans cet esprit que nous conduisons une phase de prospection pilote auprès de plusieurs FDSEA pour affiner un modèle de développement sur le plan de la construction du projet agricole de territoire, du partage de la valeur, de l'implication des parties prenantes, de la construction juridique, fiscale et assurantielle associée. Cette dynamique vise à affirmer le rôle de notre réseau face à ces nouveaux enjeux et s'inscrit dans des logiques d'accompagnements des projets auprès des agriculteurs concernés. Nous ambitionnons désormais sur ces bases de proposer un dispositif de déploiement stabilisé.

SOLUTIONS DU RÉSEAU FNSEA

Des solutions spécifiques « service » qui permettent de répondre aux besoins des employeurs de la production agricole ont été développés. Ainsi, les outils en ligne déployés par la FNSEA ont poursuivi leur progression. Le site www.convention-agricole.fr, a été lancé depuis 2 ans pour faciliter la classification des salariés dans le cadre des dispositions de la convention collective nationale de la production agricole et des CUMA. 8 000 employeurs ont utilisé et continuent à utiliser ce site pour classifier près de 20 500 salariés. Dans le même esprit www.systema.fr, l'application permettant d'élaborer le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques) avec 15 000 utilisateurs poursuit son développement. Forts de ces réalités services, plusieurs dizaines de collaborateurs du réseau ont été accompagnés en 2022 via des formations à l'appui et au déploiement de cet outil.

FCAA

Le sujet du Carbone est un autre dossier important qui a été appréhendé de manière forte en 2022. Développée depuis 3 ans dans le cadre des Associations spécialisées ruminants, France Carbon Agri a évolué dans le cadre d'une société commerciale portée désormais par l'ensemble des associations spécialisées grandes cultures et ruminants. Aujourd'hui, une structure autonome apte à porter l'enjeu de construction et de retour de valeur des crédits carbone pour les agriculteurs est en place. La prise de fonction en fin d'année d'une nouvelle gouvernance dédiée a soldé ce travail d'accompagnement à la transition de la structure.



Perspectives

L'année 2022 a permis un travail de consolidation des solutions méthodologiques d'accompagnement au réseau.

L'identification des problématiques et des besoins, la recherche active de solutions et l'accompagnement des mutations s'inscrivent pleinement dans les orientations affirmées par la dynamique projet de #Réseaufnsea2025. Forts de ces acquis, nous entendons poursuivre sur 2023 avec rigueur, agilité et persévérance ce travail de recherche développement et d'accompagnement aux évolutions de notre réseau.



EPITERRE : UNE ANNÉE RICHE EN PROJETS

2022 est l'année de concrétisation des projets pour Epiterre ! Celui de Kering par exemple, qui traduit toutes les valeurs de la démarche Epiterre : l'engagement d'une grande entreprise dans le cadre de la démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) au profit d'une agriculture régénératrice dans le département du Lot avec la conclusion de CPSE permettant à des agriculteurs d'implanter une plante résiliente face au changement climatique, et hautement mellifère. C'est la préservation d'un écosystème dans sa globalité !

2022 marque aussi les réels engagements d'entreprises tels que Guerlain, Ecomiam, TSE qui choisissent des projets locaux avec un ancrage territorial fort, projets permettant une juste rémunération des services environnementaux rendus par les agriculteurs. Outre la démarche RSE, les projets de compensation écologique prennent de l'ampleur, notamment par la mise en œuvre d'actions avec les énergéticiens, tels de que Urbasolar, Boralex et les collectivités qui viennent compenser directement en local leur impact environnemental.

En synthèse, Epiterre peut accompagner toutes les démarches volontaires de RSE ou les obligations de compensation écologique portées par les grandes entreprises en leur proposant des services environnementaux mis en œuvre par des agriculteurs. Cet accompagnement passe par l'élaboration de projets agro-environnementaux, clé en main, pilotés par l'équipe Epiterre en collaboration avec les FDSEA locales et leurs partenaires. Ces projets, uniques, adaptés aux besoins client, co-construits localement, varient selon chaque problématique environnementale traitée et chaque territoire concerné.

Ainsi, des actions en faveur de la préservation de la biodiversité, la protection de l'eau, la protection des sols, l'adaptation au changement climatique (compensation GES), ... qui sont des enjeux prioritaires pour nos clients, peuvent être menées, peuvent se concrétiser grâce aux agriculteurs de France.



La Section nationale des anciens exploitants



La Section Nationale des Anciens Exploitants (SNAE) de la FNSEA qui se mobilise au quotidien pour défendre les droits des agriculteurs à la retraite. Elle mène également une pression syndicale forte auprès de l'État pour défendre des droits des futurs retraités non-salariés agricoles. Près de 50 % des chefs d'exploitation en activité aujourd'hui auront atteint l'âge de la retraite d'ici 2026. La France compte 1 093 000 retraités agricoles au 30 juin 2022, 52% de ces retraités non-salariés sont des femmes. 63 % des retraités agricoles non-salariés sont d'anciens chefs d'exploitations. Depuis 2021, 31 000 personnes non-salariées agricoles ont pris leur retraite dont 53 % ont moins de 25 années de cotisation en tant que chef d'exploitation, et 8 % d'entre eux ont une carrière complète.

VICTOIRE SYNDICALE HISTORIQUE POUR LA SNAE !

L'année 2022 a été marquée pour la SNAE par une victoire syndicale historique concernant le calcul de la retraite sur les 25 meilleures années. En effet, cette décision était attendue depuis plus de 20 ans, 20 ans de lutte pour l'équité de traitement des agriculteurs : Enfin l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité pour le calcul de la retraite des non-salariés agricoles sur leurs 25 meilleures années de carrière ! C'est un signal fort de reconnaissance à celles et ceux qui font l'alimentation d'aujourd'hui et une perspective encourageante pour tous ceux, qui demain, viendront entreprendre en agriculture. Le passage au Sénat sera scruté avec attention début 2023 pour parachever cette victoire !

LA SNAE A L'ECOUTE DU TERRAIN

Avec un réseau de près de 95 sections départementales des anciens exploitants et près de 12 sections régionales, la SNAE est ainsi au plus proche du terrain pour apporter des services aux anciens exploitants. Comme tous les 2 ans, la SNAE a organisé le 8 novembre la journée des Présidents SDAE à laquelle ont participé une cinquantaine de Présidents. Au programme : présentation de la MSA, point sur la réforme des retraites et retour sur le fonctionnement des SDAE à la suite d'une enquête réalisée après de tout le réseau.

Perspectives

La SNAE a élaboré son projet stratégique 2023 -2025 qui donne le cadre des actions à mener sur les 3 prochaines années avec 2 grands axes prioritaires qui sont d'accueillir de nouveaux adhérents et de faire monter en compétences les élus. Les administrateurs SNAE ont également défini 6 autres axes autour de l'animation du réseau, la fracture numérique, la communication interne et externe, l'aide à la dépendance et les services aux adhérents.

Par ailleurs : ils souhaitent que le projet visant à un calcul de la retraite de base des non-salariés agricoles sur leurs seules 25 meilleures années de revenu soit mis en application le plus rapidement possible. Tout retard dans cette application entrainera un blocage dans la prise des retraites et donc freinera également les installations.

En 2023, la SNAE poursuit ses actions pour :

- Faire progresser le montant des retraites agricoles actuelles
- Préserver le pouvoir d'achat des retraites agricoles
- Bien vieillir en milieu rural





La Commission Nationale des Agricultrices

En 2022, les agricultrices de la CNA ont continué d'œuvrer pour une meilleure représentativité des agricultrices dans nos instances. Elles scruteront avec attention les résultats du renouvellement syndical 2023. Elles ont également été au cœur d'opérations et de dispositifs inédits de communication positive et de mise en visibilité de nos métiers. C'est avec une implication sans faille qu'elles se mobilisent aux côtés de leurs homologues masculins pour la défense et la promotion de nos métiers. Alors que le renouvellement des générations est le défi de la décennie, la nouvelle équipe issue du renouvellement syndical devra conforter le rôle incontournable que joue la CNA dans notre réseau et se battre pour que toujours plus de femmes fassent le choix de l'agriculture et que toujours plus d'agricultrices s'impliquent et s'engagent au sein des instances du réseau FNSEA.

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES AGRICULTRICES

Parce que la représentativité des agricultrices dans nos instances doit être l'affaire de tous, le Conseil d'administration de la CNA a souhaité porter fin 2022 une proposition d'inscription d'un pourcentage de représentativité obligatoire dans les instances du réseau FNSEA. Cette proposition n'a pas pu aboutir si ce n'est dans l'engagement de favoriser la prise de responsabilités d'agricultrices lors du renouvellement syndical. C'est dire si pour la CNA, l'année 2023 revêt un caractère particulier !

Les agricultrices de la CNA croient beaucoup en la preuve par l'exemple et continuent de s'impliquer dans les commissions permanentes de la FNSEA ou dans les programmes de formation PSG (Présidents et Secrétaires généraux) et OMEGA dispensés par l'Ifocap.

SE FORMER, S'INFORMER ET CONTRIBUER AU CŒUR DES ENJEUX

Pour la CNA, la formation est un formidable levier pour avoir des agricultrices en phase avec l'évolution

du métier mais aussi pour avoir des responsables syndicales éclairées et à l'initiative. Aussi plusieurs formations ont été dispensées, sur le statut du fermage, sur le congé parental et son impact sur la retraite notamment. Plusieurs présentations de dispositifs d'aide ou de soutien ont également eu lieu comme celle des cellules Réagir afin que nos responsables syndicales puissent être de bons relais en cas de situations délicates sur le terrain.

ŒUVRER POUR FACILITER LE QUOTIDIEN

Des échanges ont eu lieu avec la MSA et AXEMA (machinisme agricole) au SIMA afin de réfléchir aux dispositifs d'adaptation des équipements et installations pour le public féminin. Les membres de la CNA ont également rencontré SRFrance afin d'étudier la possibilité d'étendre le remplacement en agriculture à des tâches du quotidien para-agricoles. En effet, leur non prise en charge est un réel frein à l'engagement d'agriculteurs et d'agricultrices chargés de famille.

COMMUNIQUER ET GAGNER EN VISIBILITE

FERMES OUVERTES

La communication a été un des enjeux phares de cette année 2022 avec le retour de l'opération Fermes Ouvertes, fortement malmenée durant la crise sanitaire. Les agricultrices très impliquées sur le sujet ont répondu présentes et accompagné 15 FDSEA pour accueillir quelques 12 000 élèves sur 250 exploitations !

TOUR DE FRANCE FÉMININ

Les agricultrices de la CNA ont saisi l'opportunité du lancement du Tour de France des Femmes et de l'engagement de la FNSEA dans la caravane du Tour pour demander que le dispositif soit étendu au TDFF. Elles se sont particulièrement illustrées au sein des équipes des FDSEA traversées par le TDFF puisque 5 d'entre elles sur 11 FDSEA traversées ont réalisé une fresque et 8 sur 11 ont réalisé des mini-villages Emploi.

OCTOBRE ROSE

Le Conseil de la CNA a souhaité réaliser une importante campagne de communication à l'occasion d'Octobre Rose. Une campagne de portraits a été réalisée sur Facebook autour du slogan « Prends soin de toi, dépiste-toi » ainsi que le relais des initiatives du réseau. Cette campagne a été un franc succès avec plus de 2000 personnes touchées rien que sur la publication de clôture de la campagne.

RAYONNER AU-DELA DES RESEAUX FNSEA

Parce que les valeurs d'échange, d'humanisme et de solidarité sont fondamentales pour les deux entités, la CNA a souhaité donner un nouvel élan à son partenariat avec Afdi. Au-delà des opérations de communication croisées lors des journées internationales de la Femme et de la Femme rurale, les deux réseaux ont conclu en 2022 une convention visant à renforcer les liens entre les structures. Plusieurs membres du CA de la CNA se sont en outre engagées pour des missions à l'étranger.

Perspectives

La nouvelle équipe élue en 2023 dessinera sa feuille de route et y inclura sans nul doute les grands axes suivants :

- La représentativité des agricultrices au sein des instances du réseau en proposant des réformes si aucun changement n'est constaté à l'issue du renouvellement syndical
- Le défi du renouvellement des générations d'agricultrices et de représentantes syndicales
- La contribution aux enjeux techniques et de communication





SNFM, pour une meilleure régulation foncière



En 2022, la SNFM a poursuivi son travail permanent de réflexion sur le statut du fermage et la transmission des entreprises agricoles. Le Congrès et la tournée régionale ont été des moments d'échanges intenses avec les responsables départementaux et de recueil de leurs doléances afin d'agir au mieux dans l'intérêt de l'agriculture.

UNE PROXIMITÉ AVEC LE RÉSEAU

Le 8 mars 2022 s'est réunie la commission viticole SNFM en présentiel. Quatorze départements étaient présents pour débattre et appréhender au mieux les actualités de chaque département, notamment en matière de fermage viticole. Elle a précédé le 74ème Congrès SNFM qui se tenait à Saint-Lô. Les administrateurs ont pu se réunir sept fois en Conseils d'Administration pour apporter des réponses aux problématiques soulevées par les SDFM et tracer des pistes de réflexion pour les années à venir. De même un Bureau commun avec la SNPR s'est tenu afin de prendre le pouls des positions de chacun sur divers sujets. Durant l'hiver, le Président et le Secrétaire Général ont fait le tour des régions à la rencontre des SDFM et SRFM pour parler actualité mais également du renouvellement de la section. Le Journal du Fermier et du Métayer a permis aussi chaque mois aux fermiers ainsi qu'aux professionnels du droit rural de suivre les évolutions réglementaires sur les baux ruraux et leur jurisprudence.

LE PORTAGE DU FONCIER, DES SOLUTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Le Congrès de Saint-Lô des 9 et 10 mars 2023 dont le thème était « Le portage du foncier dans un nouveau contexte » a permis de faire le point sur certains systèmes de portage. La SNFM a retenu notamment l'utilisation du Groupement Foncier Mutuel comme portage du foncier sur le long terme, les mises à dispositions SAFER ne permettant qu'une solution de portage momentanée. La SNFM a aussi suivi avec beaucoup d'attention le projet FNSafer relatif au fonds de portage du foncier porté par divers partenaires agricoles et publics. Les agriculteurs aidés par ce fonds de portage devront néanmoins s'engager dans des obligations environnementales dont il faudra calibrer la portée afin qu'elles ne soient pas pesantes à l'excès pour l'exploitant en place.

LA RÉGULATION DU FONCIER, DES DÉCRETS QUI ONT TARDÉ

Les délais impartis pour la publication des décrets nécessaires à l'application de la loi Sempastous (juillet et novembre 2022) n'ont pas été respectés. Les derniers textes sont parus au Journal officiel fin décembre 2022. Le dispositif n'entrera en application qu'en 2023, dans le mois qui suivra la publication de l'arrêté fixant le seuil d'agrandissement significatif. En lien avec la FNSEA, la SNFM a pu être consultée afin de faire ses observations sur les propositions de décrets. La FNSEA et la SNFM poussent pour une sortie rapide en 2023 des arrêtés préfectoraux régionaux qui déclencheront l'application du dispositif.



Perspectives

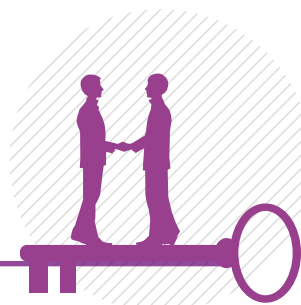
La SNFM s'inquiète du développement de montages juridiques pouvant écarter les fermiers du statut du fermage pour l'implantation d'activités d'agrovoltaïsme. Plusieurs réunions ont eu lieu. Le constat est qu'en l'absence de cadre juridique, l'exploitant ne saurait disposer d'un bail rural et doit se contenter d'une simple mise à disposition à titre gratuit. La Section travaille sur le sujet pour permettre un véritable contrôle de telles implantations.

Le pacte sur la transmission, l'installation et la formation promis pour 2023 donne à la SNFM un cadre pour faire valoir ses propositions sur l'attractivité du fermage. Le Président et le Secrétaire Général de la SNFM participent au groupe de travail mis en place par la FNSEA en amont des réunions ministérielles. Ce pacte devra nécessairement aborder le statut du fermage et le dossier foncier dans son ensemble.

La proposition de loi du député Terlier sur la réforme du statut du fermage est à l'étude :

- La SNFM est favorable à l'état des lieux obligatoires, à la révision pour fermage anormal au cours de la sixième année, à la parcelle de subsistance sur les terres en propriété.
- Elle est défavorable à la limitation du nombre de renouvellements, à la détermination d'un prix de vente du foncier sans décote pour le preneur en place et aux modifications des règles relatives aux cas de résiliation par le propriétaire exception faite des modifications apportées au régime des copreneurs.

SNPR : un travail approfondi sur la fiscalité foncière



Le travail de la Section a repris en présentiel. Les propriétaires ont certes su s'adapter aux nouvelles techniques de réunion, mais l'organisation des événements majeurs de leur section en présentiel reste infiniment préférable et préférée. Ces rencontres ont permis de continuer le travail sur les thèmes chers à la SNPR : le foncier, l'environnement, la fiscalité et le photovoltaïque notamment.

LES PROPRIÉTAIRES ENGAGÉS POUR LA RÉGULATION DU FONCIER

La SNPR a continué à s'impliquer dans la mise en œuvre de la loi portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires, loi dite « Sempastous ». Lors des débats législatifs, c'est grâce à un fort travail de la FNSEA et de la SNPR auprès des

parlementaires que des évolutions pertinentes ont pu être mises en place. L'exclusion du champ de la loi des sociétés familiales qui représentent 70 % des transactions foncières constitue une satisfaction pour la SNPR. Restent des imperfections : la loi exonère seulement les apporteurs de capitaux familiaux. L'avenir des investisseurs hors cadre familial et

des installations qui en résultent reste incertain ! La SNPR a suivi attentivement l'élaboration des décrets d'application. Elle regrette les incertitudes qui ont plané en raison du non-respect du calendrier initial. Elle regrette encore davantage la complexité et la lenteur du mécanisme qui en ressortent.

UNE SECTION DYNAMIQUE ET ACTIVE, TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Le congrès annuel de la SNPR s'est tenu les 2 et 3 juin à Autrans, dans le Vercors. Malgré le contexte électoral, la FDSEA d'Isère a permis de faire de ce congrès un riche moment d'échanges. Le point d'orgue a été la table ronde ayant pour thème : « Le droit de propriété et ses limites face aux contraintes de protection de l'environnement ». Les intervenants ont mis en avant des outils juridiques permettant de gérer les contraintes environnementales et de valoriser les comportements vertueux. Enfin, ils ont rappelé le rôle majeur de la propriété privée et la nécessité d'associer les propriétaires à ces questions lorsqu'elles touchent au fonds loué. La journée des Présidents des SDPR a eu lieu le 25 octobre en présentiel à la FNSEA. Cette

journée s'est articulée autour de la vie des sections départementales et régionales, l'installation et la transmission et le développement des énergies renouvelables, notamment l'agrivoltaïsme.

LA FISCALITÉ, UN ENJEU CONTINU POUR LA SNPR

La SNPR travaille sur la manière de rendre le statut de bailleur plus attractif par le biais de la fiscalité. Plusieurs demandes sont portées par la SNPR en lien avec la commission fiscale de la FNSEA :

- Sortie de l'IFI des biens ruraux donnés en location à un tiers : il s'agit d'un alignement sur le régime des biens donnés en location dans le cadre familial et sur les placements et capitaux mis à disposition des entreprises.

- Application de la Flat Tax aux revenus fonciers, soit un plafond d'imposition sur les revenus foncier de 30 %, afin d'obtenir une équité avec l'imposition des revenus mobiliers pour lesquels cette option est déjà possible.
- Application du taux réduit de 0,71 % (au lieu de 5,80 %) sur les droits de mutation à titre onéreux dès lors que l'acquéreur s'engage à louer le bien par bail à long terme. Il s'agit d'un alignement sur le taux réduit appliqué au bien loué ; à comparer avec les achats d'actions et d'obligations ne subissant aucune taxation.



Perspectives

Pour 2023, la SNPR souhaite voir concrétiser son accord avec la SNFM, la loi Sempastous n'étant qu'un supplétif. Elle suivra de très près les évolutions de la proposition de loi du député Jean Terlier et le projet de loi d'orientation et d'avenir agricole.

Les propriétaires souhaitent continuer de travailler conjointement avec les fermiers. Le nouvel axe de travail pourrait être l'indexation du fermage. Il faut réfléchir ensemble sur un calcul le plus favorable aux deux parties. L'indexation ne peut continuer à être soumise aux aléas climatiques ou à ceux des cours mondiaux.

En dernier lieu, la SNPR veut continuer ses réflexions sur le photovoltaïque, et plus particulièrement sur l'agrivoltaïsme. La position de la section est l'encadrement avec une priorité à l'installation sur les toits, les friches et les sols artificialisés. Il sera également nécessaire d'encadrer les liens entre bailleurs et preneurs sur cette problématique.





06 COMMUNICATION

Faire de l'actualité une
opportunité pour diffuser
nos messages
P. 64

Campagnes
présidentielle et
législatives
P. 66

Campagne « Ma nature,
mon futur, l'agriculture »
P. 68

Faire de l'actualité une opportunité pour diffuser nos messages



Tout au long de l'année, la stratégie de la FNSEA en matière de communication a consisté à saisir toutes les opportunités de prise de parole et de mise en valeur qui se sont présentées pour assurer de la visibilité à nos messages, leur donner un maximum d'écho et garantir une portée optimale au travail de pédagogie et de sensibilisation que nous menons auprès du grand public. Cette approche proactive s'est accompagnée d'un travail d'approfondissement dans la coordination des messages du national et ceux des différentes entités du réseau. Pour ce faire nous avons, pour chaque campagne, proposé un pack d'outils facilement accessibles et utilisables par le réseau, afin de conjuguer facilité, dans le relais, et cohérence dans la forme, pour nos actions de communication sur tout le territoire.

L'ANNÉE DES RETROUVAILLES AU SIA 2022

Dans cet esprit, hors de question de s'accommoder de l'annulation du SIA 2021 ! Nous avons lancé le mot d'ordre suivant : « Ne passons pas à côté de cette occasion pour parler d'agriculture » avec pour objectif de maintenir ce rendez-vous annuel des Français avec le monde agricole. Notre action a consisté en l'identification de sujets, de profils d'agriculteurs, d'exemples inspirants et innovants, à même de susciter l'intérêt de la presse qui couvre habituellement largement le SIA.

Ces sujets ont ensuite fait l'objet d'un dossier de presse commun avec JA et d'un travail soutenu de relations presse afin de décrocher reportages et interviews. Cette démarche a également permis d'alimenter la programmation spéciale agriculture et ruralité que France Télévisions avait choisi de mettre à l'honneur durant la même période. Le point d'orgue en a été la participation de Christiane Lambert au débat qui a suivi la projection du documentaire « Nous, paysans » sur France 2 le mardi 23 février. Puis la participation d'Hervé Lapie au débat sur les pesticides, sur cette même chaîne, le 1^{er} mars. Cette opération a suscité un large engouement des téléspectateurs et donné un coup de projecteur très positif et attendu sur le monde agricole auprès du grand public.

Notre approche opportuniste a permis de compenser en partie l'annulation du SIA en maintenant la question agricole à l'agenda des médias et donc de remplir notre objectif d'assurer au monde agricole une visibilité auprès du grand public.

LE SIMA 2022

De retour dans une formule repensée et décorrélé du SIA, le SIMA (Salon International du Machinisme Agricole) a signé son grand retour en novembre 2022. La FNSEA y a été présente avec une offre de conférences et d'animations dynamiques pour promouvoir la transition en agriculture : agroécologique et énergétique. Cela confirme la volonté de la FNSEA de se positionner en tant qu'acteur engagé dans la transition agroécologique et énergétique. Le salon a également permis de mettre en avant les solutions et les innovations développées par les professionnels du secteur pour répondre aux enjeux de la transition. Cette présence active sur le SIMA s'inscrit dans une stratégie plus large de promotion de l'agriculture française et de ses filières, en mettant en avant les compétences et les savoir-faire des agriculteurs et en valorisant leurs productions diversifiées.



FOIRES, SALONS SPÉCIALISÉS, COMICES...**ASSURER UNE VISIBILITÉ PERPÉTUELLE**

Richesse spécifique au monde agricole, patrimoine immatériel hérité d'une histoire remontant à l'époque médiévale, où les foires et comices étaient des lieux incontournables pour les échanges commerciaux et la sociabilité : le calendrier agricole est, aujourd'hui encore, traditionnellement rythmé par plus d'une centaine de foires, salons, grands marchés et comices, événements d'envergure régionale ou nationale, réservés aux professionnels ou accueillant tous les publics.

Les fédérations régionales et départementales, en coordination avec les fédérations locales de Jeunes Agriculteurs, prennent une part active à ces salons professionnels, le plus souvent dédiés à la mise en valeur de productions spécialisées. Ils sont organisés en grande majorité aux premier et dernier trimestres de chaque année, à travers toute la France : viticulture et œnologie (WineExpo à Paris, Vinitech Sifel à Bordeaux, ...), productions végétales (Sival à Angers, Innov Agri), élevage (Space à Rennes, Sommet de l'élevage à Cournon d'Auvergne, Agrimax à Metz, Caprinov à Niort...).

La représentation de la FNSEA y est systématique : élus nationaux de la FNSEA, notamment la présidente, viennent y porter la parole du syndicat conjointement aux élus locaux, à l'occasion de rendez-vous institutionnels, politiques et médiatiques très attendus.

Largement relayés sur les réseaux sociaux locaux et nationaux, les conférences de presse, interviews et reportages vidéo permettent une prise de parole sur les productions et filières, auprès d'un large spectre de supports territoriaux, de la presse agricole départementale à la presse quotidienne régionale et aux chaînes locales de France Télévision.

VALORISATION ET PROMOTION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

La FNSEA s'engage à promouvoir toutes les productions agricoles, en mettant en avant l'agriculture plurielle et la diversité de l'offre agricole. Tout au long de l'année, le réseau est mobilisé pour participer à des événements tels que les comices, salons et foires, ainsi que pour promouvoir les filières auprès des institutions.

Chaque événement fait l'objet d'une communication spécifique, conçue en fonction de la cible et destinée à offrir à l'agriculture française la visibilité qu'elle mérite.

Des points presse et des interviews sont organisés pour donner à chaque manifestation l'exposition médiatique qui lui convient.

Ne négligeons aucune opportunité pour faire valoir nos messages et faire entendre la voix de l'agriculture. Nous disposons d'un contenu documentaire et iconographique riche, il ne demande qu'à être exploité !



Campagnes présidentielle et législatives



Tous les 5 ans, le Conseil de l'Agriculture Française (CAF) organise un grand oral lors duquel se succèdent les principaux candidats à l'élection présidentielle en vue d'exposer et d'échanger sur leurs visions et leurs programmes agricoles. Cette année c'est à Besançon dans le Doubs, en marge du congrès de la FNSEA, que 6 candidats ont répondu présents pour venir échanger avec les agricultrices et agriculteurs. La participation de ces candidats - Fabien Roussel, Marine Le Pen, Valérie Pécresse, Éric Zemmour, Jean Lassalle et Emmanuel Macron (par le biais d'une vidéo) - à cet événement montre l'importance de l'agriculture dans la politique française.

CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE

Les présidents du Conseil de l'Agriculture Française ont d'abord clarifié leurs attentes lors d'une table-ronde avant de présenter une vidéo conçue avec l'ensemble des acteurs des ruralités. Les candidats ont ensuite défilé devant les leaders du monde agricole en faisant 10 minutes de présentation de leur vision et programme pour l'agriculture, puis en répondant aux nombreuses questions.

Pour les membres du CAF, l'objectif était clair : le futur Président de la République doit donner à l'agriculture française les moyens d'être un moteur à même d'incarner la relance du pays et l'instauration d'une souveraineté forte, délivrée de dépendances fatales.

Tout l'objectif de ce Grand Oral était donc de vérifier qu'aucun candidat à la plus haute fonction de l'Etat ne passait à côté d'une proposition complète pour le secteur agricole qui

conserve une production sur le territoire et assure notre souveraineté alimentaire.

Cette année, le Grand Oral revêtait en effet une importance particulière en raison de la situation dramatique que nous vivons, avec la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, qui ont mis en évidence le rôle vital du secteur agricole pour la France. Les candidats ont dû ainsi montrer leur ambition pour ce secteur, qui est crucial pour assurer la souveraineté et l'indépendance du pays en matière d'alimentation et d'énergie.

La FNSEA, a également joué un rôle clé dans cette initiative en dévoilant les résultats de son sondage sur les intentions de vote et les attentes des agriculteurs à l'approche des élections présidentielles.



En complément et afin de s'assurer que les candidats à la présidentielle portaient une ambition forte pour l'agriculture, fassent de l'enjeu agricole un pilier de leur programme et que leurs propositions permettent de maintenir une production sur le territoire et de renforcer la souveraineté alimentaire de la France, la FNSEA a travaillé à une plateforme de propositions sur lesquelles elle attendait des candidats qu'ils s'engagent :

REPLACER LES FEMMES ET LES HOMMES AU CŒUR DU PROJET AGRICOLE : 30 PROPOSITIONS DE LA FNSEA POUR ACCELERER LE GOÛT D'ENTREPRENDRE !

Cette plateforme reposait sur 6 axes :

- Créer les conditions d'une croissance agricole durable en Europe
- Défendre l'acte de production en agriculture
- Rémunérer les femmes et les hommes qui s'engagent en agriculture
- Soutenir l'action des agriculteurs dans la transition agroécologique
- Permettre à tous l'accès à une alimentation française de qualité
- Donner envie de bâtir des projets en agriculture !

CAMPAGNE LEGISLATIVE

Les élections législatives revêtaient également un enjeu capital pour notre profession : continuer de porter la voix de l'agriculture à l'Assemblée nationale pour défendre un projet agricole ambitieux. Nous sommes intimement convaincus qu'une proximité de travail et de dialogue avec les députés de nos départements est essentielle pour accompagner notre agriculture dans les grandes évolutions à venir. Ainsi, en amont de ces élections, la FNSEA a réalisé un « kit électoral » avec le rappel des dates clés, du rôle du député, des éléments de langage à destination des élus du réseau, des lettres types et une proposition de charte d'engagement qui permettait d'engager les candidats, par leur signature et si élus, à défendre notre souveraineté alimentaire durant les 5 prochaines années de mandat.



Campagne Ma nature, mon futur, l'agriculture



La campagne de promotion «Ma nature, mon futur, l'agriculture» de la FNSEA vise à faire connaître la diversité des métiers dans le domaine agricole et à attirer les jeunes vers le secteur agricole. Le message contient trois axes : la diversité des métiers, les besoins importants en recrutement et la multiplicité des niveaux de compétences recherchés. Il est important de communiquer sur les besoins en main-d'œuvre agricole car le dernier recensement agricole fait état d'une diminution de 4 % des actifs chaque année, et d'ici 10 ans, 50 % pourront prétendre à la retraite et quitter l'agriculture. En parallèle, les difficultés de recrutement sont manifestes dans le secteur, qui fait face à un double défi : renouveler les générations d'agriculteurs et les équipes de salariés.

UN SLOGAN, UN EMBLÈME

Le slogan "Ma nature, mon futur, l'agriculture" joue avec le terme "nature" en clin d'oeil à la fois à ces métiers du vivant et au fait que chacun, quel que soit son tempérament, peut se projeter dans l'un des métiers de l'agriculture. L'emblème sur le char : deux personnages avancent ensemble : une jeune agricultrice au volant, un agriculteur en train de lui passer le relais. Ils illustrent une dynamique de transmission d'exploitation agricole, une démarche entrepreneuriale encouragée et accompagnée par la FNSEA et Jeunes Agriculteurs.

UNE CARAVANE FNSEA AU SEIN DU DISPOSITIF DU TOUR DE FRANCE

En choisissant de lancer la campagne lors du Tour de France, la FNSEA s'assure une visibilité médiatique massive auprès de 10 millions de personnes attendues sur le bord de route, 3,8 millions de téléspectateurs derrière leur écran chaque jour, 12 millions de visites sur l'application du Tour de France et plus de 10 % du public âgé de 15 à 24 ans.

Tout notre réseau de fédérations locales s'est investi directement dans la campagne ! Nous avons complété en effet le dispositif ambulant par un ensemble d'espaces de contacts, à proximité immédiate des routes du Tour. Nous avons implanté, sur des parcelles en bordure de route, des espaces d'accueil et de convivialité à l'attention de tous les publics, animés par les fédérations locales et les agriculteurs eux-mêmes. Y étaient notamment mis en place des "mini-villages" dédiés à la promotion des métiers et des formations, où la FNSEA et des partenaires experts dans la promotion de l'emploi (Anefa, Apecita, Pôle Emploi, Onisep...) proposaient des temps d'échange avec des agriculteurs, des référents métiers/formation en agriculture, des démonstrations de métiers...

Cette mobilisation d'envergure au service de la promotion des métiers agricoles représente pour le réseau FNSEA et les agriculteurs, en pleine saison de haute activité dans les fermes, un investissement humain à la hauteur des attentes et de notre ambition de susciter l'intérêt, voire des vocations !

QUELS RÉSULTATS ?

20 000 visiteurs sur les villages emplois, 1 000 personnes du réseau sur le bord des routes, 200 000 goodies distribués et une arrivée remarquée parmi les autres caravanes du TDF et un surnom déjà populaire «Les agris» !

A la suite de cet événement, nous avons fait vivre cette campagne tout au long de l'année, jusqu'au prochain Tour de France, à travers la dynamisation de nos réseaux traditionnels des animateurs de terrain.







Vos notes







11, rue de la Baume - 75008 Paris
01 53 83 47 47 - www.fnsea.fr

